

Présentation

Deirdre Meintel

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009412ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009412ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Meintel, D. (2000). Présentation. *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 1–1.
<https://doi.org/10.7202/009412ar>

DEIRDRE MEINTEL

Professeur Titulaire
Département d'anthropologie
Directeur
Groupe de Recherche Ethnicité et Société
Université de Montréal

Le Groupe de recherche ethnicité et société (GRES) de l'Université de Montréal rassemble environ une quinzaine de chercheurs et de professeurs des universités et autres institutions montréalaises, ainsi que des stagiaires, des invités et des étudiants de maîtrise et de doctorat qui travaillent sur des thèmes relatifs à la migration et à l'ethnicité, souvent en collaboration les uns avec les autres. Six chercheurs-professeurs du GRES travaillent sur une recherche commune axée sur les transformations dans les relations interethniques à Montréal depuis la Loi 101 (1977) ; loi qui a fait du français la seule langue officielle du Québec. D'autres chercheurs travaillent sur le racisme, sur l'histoire des migrations vers le Québec et des Québécois vers les États-Unis, sur les droits des peuples autochtones, les modalités d'insertion économique des réfugiés et les réseaux migratoires, pour ne nommer que quelques-uns des sujets de recherche des membres.

Les *Cahiers du GRES* dont ce numéro est le premier, se veut un forum où ses membres, particulièrement les jeunes chercheurs, puissent faire connaître leurs travaux. De plus,

le GRES espère que cette publication deviendra aussi un moyen de communication avec nos collaborateurs et partenaires des autres provinces canadiennes, en France, et ailleurs dans le monde. Tout comme les *Cahiers de l'Urmis* en France ont ouvert leurs pages à plusieurs étudiants montréalais, nous espérons éventuellement recevoir des manuscrits des étudiants et collègues d'autres institutions.

Le format des *Cahiers* permet une plus grande souplesse que ce qui est offert habituellement dans les revues savantes, la publication peut ainsi s'adapter aux évolutions du milieu concerné. On trouve, par exemple, dans ce premier numéro, trois rubriques : articles, notes de terrain, et définitions. D'autres rubriques émergeront probablement avec le temps.

Les auteurs publiés dans ce numéro présentent des travaux très variés : Danielle Juteau offre des définitions de concepts-clefs se rapportant aux relations inter-groupes, Marguerite Cognet, Pierre Ulysse et Elke Winter présentent des analyses basées sur leurs recherches; dans le cas de M. Cognet, il s'agit de d'enjeu identitaire en milieu de travail dans les services de santé; pour sa part, P. Ulysse examine la notion de « citoyenneté américaine » en lien avec des catégories telles que le genre, la classe et la race. E. Winter propose un examen de la pensée de Max Weber sur le concept de « groupe ethnique », pensée inspirée de cas concrets. Enfin, Célia Rojas présente un récit de

son terrain mené au Pérou, dans le cadre d'une thèse de doctorat qui portera sur les réfugiées péruviennes à Montréal. L'auteure montre comment la violence, générée par les régimes militaires, les guerres civiles et par d'autres facteurs politiques et économiques, investit les lieux de la vie privée, notamment dans les rapports de couple et dans les relations familiales.

Le Comité de rédaction invite les lecteurs de ce numéro à communiquer leurs suggestions sur le format de notre publication et à soumettre leurs contributions pour les futurs numéros des *Cahiers du GRES*.

Territoires du travail et enjeu identitaire chez les auxiliaires familiaux des Centres locaux de services communautaires (CLSC)

Marguerite Cognet

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009413ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009413ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cognet, M. (2000). Territoires du travail et enjeu identitaire chez les auxiliaires familiaux des Centres locaux de services communautaires (CLSC). *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 2–13. <https://doi.org/10.7202/009413ar>

Marguerite COGNET

Membre associé
Groupe de recherche ethnicité et société
Centre de recherche et de formation du CLSC
Côte-des-Neiges
Chercheur boursier
Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)

TERRITOIRES DU TRAVAIL ET ENJEU
IDENTITAIRE CHEZ LES AUXILIAIRES
FAMILIAUX DES CENTRES LOCAUX DE
SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

Les objectifs à la fois économiques (réduction des coûts relatifs aux hospitalisations) et sociaux (restitution aux individus d'une partie du processus de gestion des soins) de la politique de santé publique engagée au Québec depuis 1991¹ ont propulsé les Centres Locaux de Services Communautaires en première ligne. Dans le cadre des interventions qui leur incombent, la part de celles effectuées à domicile n'a cessé de croître² déplaçant ainsi une part importante des services du territoire public et institutionnel à celui du privé de la clientèle. Cette réorganisation structurelle entraîne avec elle une réorganisation des groupes professionnels en les conduisant à une redéfinition des domaines de compétences et projetant sur l'avant scène de nouveaux groupes. Ainsi, le travail des auxiliaires familiaux et sociaux³ est devenu une des composantes fondamentales des programmes de maintien à domicile. Si leur part de travail gagne en importance relativement au nombre d'interventions en lien avec l'extension du champ de l'activité, elle s'accroît aussi considérablement en termes de responsabilités et de tâches⁴. Même si les auxiliaires ne sont pas les seuls intervenants auprès des clients, ils sont ceux qui y passent le plus de temps, le type de tâches effectuées liées aux activités de la vie quotidienne et domestique leur permet d'accéder à un très haut degré d'intimité sur les plans physique et psychologique avec les patients qu'ils prennent en charge. Paradoxalement, au

moment où les soins et services à domicile sont devenus la pierre angulaire du système de santé, ils reposent de plus en plus fortement sur leur travail, leurs aptitudes présumées à répondre aux besoins alors même qu'ils sont au plus bas de l'échelle hiérarchique, reçoivent le moins de formation et que leur degré d'insatisfaction les conduit à un fort turnover (Gilbert, 1991).

Le projet d'étude

Le travail des auxiliaires est relativement peu connu des chercheurs, à la différence d'autres professionnels dans le domaine de la santé tels que les médecins et les infirmiers (Aronson et Neysmith, déc 1996; Aiach et Fassin, 1994). Aux États-Unis, les soins à domicile ne sont officiellement reconnus qu'en 1965 (programmes Medicare et Medicaid). Jusqu'alors, ils étaient traités comme résiduels et périphériques par rapport à l'ensemble du système de soins. Le débat sur leurs fonctions est toujours en cours (Benjamin, 1993). Au niveau international, les soins et les services à domicile constituent un secteur dans une division de travail globalisée qui est organisée selon des critères tels que le sexe, l'origine ethnique et nationale (Sassen, 1996; Nash et Fernandez-Kelly, 1983) et où les femmes et les immigrantes, et plus particulièrement les immigrantes de couleur, sont surreprésentées (Neysmith, 1996). Plusieurs écrits mettent l'accent sur le poids des facteurs genre, ethnicité, classe sociale et âge dans les relations entre les auxiliaires et leurs clients. Ces facteurs servent de toile de fond comme autant d'éléments de catégorisation sur lesquels viennent s'appuyer les relations et plus globalement les pratiques de travail. Le formel et l'informel s'entrecroisent dans les pratiques de travail des auxiliaires familiaux (ou "Home care workers") et les amènent à accomplir des tâches non prévues (soit que la prise en charge estimée ne les inclue pas, soit que celles-ci ne relèvent pas de leurs compétences) sur le temps de travail ou/et en dehors (Aronson et Neysmith,

dec 1996; Eustis et Fisher, 1991).

Le travail des auxiliaires, qui s'exécute au domicile des patients et sur de longues périodes, apparaît fortement personnalisé (Aronson et Neysmith, dec 1996; Kaye, 1986; Neysmith et Aronson, 1996). Cette personnalisation assure tantôt le bon déroulement du travail "officiel" (Neysmith et Aronson, 1996), tantôt elle occasionne des tensions telles que l'intensification de la charge émotionnelle (Aronson et Neysmith, 1996; Bartoldus et al., 1989), la soumission à l'arbitraire (Eustis et Fisher, 1991; Foner, 1994) et le déplacement de la relation (Neysmith, 1996). Elle laisse aussi la place à des risques sur l'évaluation des besoins des patients et la qualité des soins (Aronson et Neysmith, dec 1996; Eustis et Fisher, 1991; Schmid et Hasenfeld, 1993).

Quoique les qualités humaines dont les auxiliaires font preuve dans les relations à leurs clients soient souvent élevées au rang des compétences, le manque de formation est souligné dans les recherches (Feldman, 1993; Gilbert, 1991) et peut être déploré par les familles (Guberman et al., 1993). Au Québec, depuis la création des CLSC, l'exigence en termes de formation pour les auxiliaires familiaux et sociaux s'est modifiée néanmoins, aucun diplôme ou formation ne sont encore officiellement requis. Un grand nombre élabore son savoir directement sur le terrain. Cette situation les rapproche des gens de métiers qui acquièrent leur savoir faire au travers d'expériences concrètes (Delbos, 1993).

Les résultats des premiers travaux sur les auxiliaires ou sur des catégories d'intervenants similaires en contact suivi avec une clientèle à domicile, incitent à penser que les auxiliaires des CLSC constituent une population très intéressante pour aborder la construction des identités au travail. L'étude dont nous rendons compte ici⁵, s'est donnée pour objet d'explorer : 1) les processus qui sous-tendent la construction des identités professionnelles des auxiliaires familiaux; 2) saisir la nature

de l'enjeu susceptible d'influencer cette construction; 3) la pertinence ou non pertinence de l'ethnicité et des facteurs qui lui sont associés (origine nationale, culture, connaissances linguistiques, expérience de migration...) dans cette construction.

Méthodologie

L'étude a été réalisée dans l'un des plus importants CLSC de Montréal (Meintel et al., 1999). Les résultats s'appuient sur l'analyse de données recueillies à plusieurs niveaux : 1) une analyse de documents relatifs à la formation et à la mission des auxiliaires; 2) des enquêtes qualitatives : observations de 40 séquences de travail réalisées et 24 entretiens.

Les pratiques professionnelles et la dynamique des relations ont été observées dans deux contextes de travail bien précis : au sein du CLSC et aux domiciles des clients. Au total, quatre paliers d'observation ont été retenus pour les possibilités qu'ils offraient de saisir les interactions en milieux formels et informels : 1) lors des comités d'allocation et de révision de service et des réunions générales mettant en contact différentes catégories d'intervenants; 2) lors des réunions d'équipe où se côtoient des collègues exerçant le même type de travail et leur chef d'équipe; 3) dans les salles de travail des auxiliaires afin de noter les rapports spontanés, sans implication de hiérarchie; 4) lors des interventions aux domiciles des clients.

Les entrevues ont été effectuées à deux périodes de la recherche. Une première dizaine d'entrevues a été réalisée à l'automne 1997 auprès des chefs d'équipe, des auxiliaires-évaluateurs et des auxiliaires. Leur ancienneté était variable, certains étaient déjà là depuis plus de 15 ans alors que les autres étaient arrivés depuis moins de 5 ans. Les entrevues portaient sur trois thèmes généraux qui ont été repris pour l'analyse des résul-

tats : le parcours professionnel, le travail en soi, les relations développées dans le cadre du travail. La seconde série d'entrevues s'est déroulée au printemps 98. À cette étape de la recherche, un rapport préliminaire a été soumis à l'ensemble des auxiliaires et chefs de programme. L'objectif de ces entretiens était alors de solliciter des commentaires à partir du contenu de ce rapport. Le deuxième groupe d'étude composé d'une quinzaine de personnes représentait des auxiliaires, des chefs d'équipe, des évaluateurs et des chefs de programme.

Le travail des auxiliaires et ses territoires d'exercice

Officiellement le travail des auxiliaires est défini par des tâches concrètes destinées à pallier les difficultés des patients dans l'exécution des activités de la vie quotidienne et domestique⁶. La gamme des tâches est variée allant des soins de base pour répondre aux besoins fondamentaux des individus (s'alimenter, se laver, se vêtir, etc.) pour s'étendre à son environnement (ménage, cuisine, etc.). La nomenclature de ces tâches⁷, si elle peut paraître claire est pourtant abstraite des situations concrètes dans lesquelles elles s'exécutent. L'auxiliaire familial⁸ a la charge d'un "matériau humain" qui réagit et interagit avec lui. C'est en effet le propre du travail du soin que de s'exercer sur des individus propres à intervenir au fur et à mesure du processus et à en influencer le déroulement⁹. La négociation est indispensable à l'instauration de la relation particulière entre les acteurs qui est elle-même le préalable sine qua non de l'administration optimum du soin ou du service (Corbin et Strauss, 1988; Davies, 1995). Autrement dit le travail matériel des auxiliaires familiaux se réalise au travers et même au moyen d'un travail relationnel qui pour être invisible, n'en est pas moins capital (Armstrong, 1994; Neysmith, 1996). En l'absence de formation théorique à la relation d'aide, ces négociations relationnelles prennent appui sur un savoir pratique acquis lors des expé-

riences personnelles et professionnelles en situation de travail mais aussi très largement en dehors.

Le travail de l'auxiliaire familial comporte deux dimensions très différentes l'une de l'autre. D'une part, il doit aider concrètement le client et les tâches changent en fonction des besoins du client. D'autre part, le CLSC lui demande également de tenir à jour un dossier où sont rapportées toutes ses observations. Il y a donc un aspect très concret du travail, qui demande beaucoup d'habiletés manuelle et psychologique (bien nettoyer, faire attention aux clients) et un autre aspect plus bureaucratique qui fait appel à d'autres compétences, telles que le sens de l'observation, l'articulation sur le plan écrit et oral (rédiger des notes pour le rapport, assister aux réunions et rapporter ses observations).

Cette deuxième dimension est tout aussi utile que la première, mais sa justification apparaît moins évidente aux yeux de ces gens de terrain qui conçoivent avant tout leur mission par le temps qu'ils passent auprès de leurs clients : « Ce que j'aime c'est d'être avec les gens âgés, parce que quand on est avec eux - aussi il y en a beaucoup qui sont dans le besoin on sent vraiment qu'on est utile. Souvent on a beaucoup de meetings. Des fois je pense qu'une partie de ce temps là pourrait être alloué à ces gens là. [...] Des fois je pense qu'il y en a qui sont pas tellement importants. J'aimerais mieux être auprès de la population ». Pour l'auxiliaire, le territoire de son travail se divise alors en deux espaces très distincts où il perçoit une reconnaissance de sa valeur de façon opposée et où il s'investira différemment. Autant sur le territoire du CLSC il affronte les désavantages de sa position sur l'axe de la hiérarchie. Autant sur le territoire du client, il découvre un espace d'autonomie et de reconnaissance. Ce découpage du territoire du travail se traduit par un désinvestissement maximal de l'un, qui perd toute justification et l'investissement maximal dans l'autre avec le risque d'une certaine confusion des rôles entre soignants

et soignés soit, entre l'auxiliaire et son client.

La relation au client : l'espace de valorisation

Sur le territoire du client, l'auxiliaire dispose d'un espace où il devient le professionnel voire le CLSC et cette fois-ci c'est lui qui détient le savoir et les compétences. Le poids de la hiérarchie disparaît. Il fonde alors l'intérêt de son travail sur l'écart qu'il met avec l'institution au point que plusieurs auxiliaires pensent que le CLSC n'a que vocation à être un dispatcher et qu'il y a tout à gagner à maximiser leur autonomie. Il réaménage son temps et son travail selon ses propres conceptions et fait l'expérience auprès du patient et de son entourage d'un espace de reconnaissance qu'il a tout intérêt à investir. Il tisse patiemment les fils de la relation qui l'unissent à chacun de ses clients et redoute l'incursion des tiers (intervenants professionnels, auxiliaires privés) qui peuvent très vite la faire basculer à son désavantage (évaluation de ses compétences; mise en compétition, etc.).

Les commentaires négatifs des clients sont redoutés par les auxiliaires. Ils sont générateurs de stress. Le territoire du client étant l'espace de leur reconnaissance et de valorisation, dès les prémisses de la prise en charge, les auxiliaires accordent une importance toute particulière à l'instauration d'une relation positive : « Souvent une relation, si on part sur la mauvaise piste au départ, c'est bien difficile de revenir. Évidemment il y a possibilité de donner un service puis tout ça, mais c'est bien difficile de s'enligner. C'est vraiment l'importance des premiers contacts ». Diverses stratégies sont mobilisées dès le début pour créer le climat de confiance et personnaliser la relation. Les échanges se font sur la base d'affinités liées à l'âge, les hobbies, le partage d'une même langue maternelle et d'une même origine ou encore d'une expérience migratoire parce que le lien, à défaut de

pouvoir se construire sur une relation médiatisée par le savoir théorique, cherche d'autres vecteurs. « Au départ c'est... comment je pourrais vous dire... On en jase avec les clients, on dit qu'on vient de tel ou tel endroit: "Oh! de quel coin tu viens ?" et, puis là on entreprend des conversations là-dessus ».

L'entrecroisement entre la vie professionnelle et la vie privée de l'auxiliaire est important (ne serait ce que par l'échange de confidences) et ce fait s'accroît encore dans les situations de crise. « Je me souviens cette femme là n'acceptait pas la mort de sa mère, n'acceptait pas sa maladie. Je me souviens qu'on philosophait ensemble, on parlait. Je parlais de moi, de mes sentiments, je venais de perdre mon père puis tout ça ». Un client est hospitalisé et l'auxiliaire va le visiter. Un autre décède et l'auxiliaire est invité à ses funérailles. Plusieurs interviewés déclarent conserver des liens avec les familles d'ex-clients. Le sur-investissement dans cette relation génère de fait une contrepartie. Il semble qu'assez souvent¹⁰, la satisfaction que les auxiliaires retirent de la relation avec leurs clients les conduisent à dépasser le cadre de travail qui leur est fixé. La plupart rendent des services qui ne sont pas prévus et pas forcément souhaités par l'équipe multidisciplinaire. « Ce n'est pas dans mes tâches, mais elle aime ça quand je lui prépare le café et un petit quelque chose avant de partir ». Ces "écarts" représentent à leurs yeux autant d'opportunités de créer ou de maintenir le rapport nécessaire entre eux et le client pour une bonne administration du service. Mais ces pratiques non formalisées sont aussi génératrices de conflits entre les auxiliaires et leurs partenaires professionnels. Pour les responsables, l'initiative est a priori laissée au bon jugement de l'auxiliaire. Celui-ci devrait être en mesure d'évaluer la pertinence de tel ou tel acte au regard des besoins et du potentiel d'autonomie du client.

Cependant, dans la mesure où ces pratiques sont contenues dans l'informel, la marge de manœuvre est étroite. Ces

tâches et leur pertinence ne faisant pas l'objet d'une règle explicite, elles renvoient les individus à l'arbitraire de leur propre jugement teinté des dimensions affectives qui imprègnent la relation. L'auxiliaire qui sort les poubelles ou qui prépare le déjeuner d'un client, peut tout à fait estimer que son service "extra" est fondé : « ça facilite la relation », « le service est relié aux soins », « ça ne prend pas plus de temps », « ça ne porte pas à conséquence », « ça leur fait plaisir ». Il est certain que l'auxiliaire revendique et trouve satisfaction dans cette zone d'initiative, que sa hiérarchie est toute prête à lui accorder en autant que cela reste dans les marges de l'acceptable.

Dans nombre des cas ce système fonctionne bien. On pourrait même considérer que si les auxiliaires observaient les règles avec zèle les services perdraient de leur efficacité¹¹ : « Elle a 97 ans. Elle a une maison de deux étages. Elle dort en haut, Elle descend, mince, mince, maigre, très maigre. Elle tombe, se lève. Elle est pas bien dans sa tête non plus. Il y a tout ça, alors moi je vais de temps en temps, c'est même pas la journée où je dois y aller mais si je suis proche je passe pour voir si elle a besoin de quelque chose ou si elle va bien ». Cependant, ce système comporte des failles inductives de tensions dans les interactions. Différents problèmes sont évoqués lors des entrevues : les clients risquent de ne plus distinguer les services qui leur sont dus de ceux qui leur sont offerts gracieusement. Ils peuvent se croire alors en droit d'attendre, voire d'exiger, que tous les auxiliaires leur apportent la même prévenance. En conséquence, lorsqu'un auxiliaire remplaçant (pour cause de maladie ou de vacances) intervient dans une relation structurée sur cette base, il peut lui être difficile de gérer ou de contrôler cette situation. On risque aussi un effet "boule-de-neige" dans les services dispensés. Les clients peuvent devenir de plus en plus exigeants. La dimension affective qui colore la relation auxiliaire-client rend difficile la distance objective à la relation de

soin. En même temps, l'absence de formation théorique ne facilite pas une approche globale du patient et de sa situation. Les actions, prises de manière intuitive, peuvent l'être davantage sous l'emprise des bénéfices secondaires (autant du client que de l'auxiliaire) que déterminées par des objectifs thérapeutiques.

Finalement, on constate qu'à l'extrême, cette zone de flou, si elle permet de l'initiative aux auxiliaires, risque également de les mettre en porte-à-faux et en butte à des conséquences préjudiciables sur les plans personnel, professionnel et/ou institutionnel. Les risques de perte de contrôle de la relation, pour les auxiliaires sont d'autant plus grands que ces derniers ont de la réticence à faire appel à leurs supérieurs ou même à venir parler de leurs difficultés au CLSC, lieu désinvesti.

Les relations avec les partenaires : un espace de tension

Depuis l'ouverture du CLSC le nombre d'auxiliaires a quadruplé. L'augmentation relativement rapide des employés, la complexité de l'organisation et la mise en place de nouveaux services en ont fait une institution bureaucratique. L'organisation du travail répond à des règles impersonnelles et des rationalités contraignantes. Les tensions interindividuelles ou interprofessionnelles sont plus vives et les risques de conflits plus nombreux. C'est sans doute dans les relations aux partenaires professionnels que les relations se sont le plus modifiées. Sur le territoire du CLSC, l'auxiliaire fait l'expérience d'une faible reconnaissance, d'abord par l'institution qui ne lui attribue qu'un espace physique limité et lui signifie par là même qu'il ne lui est accordé aucun pouvoir; ensuite par les autres professionnels qui, lors des échanges, prennent souvent le pas sur eux leur rappelant qu'ils n'ont pas l'autorité du savoir pour proposer des initiatives et les voir retenues. Nos observations confirment

que les auxiliaires sont peu écoutés lors des réunions, leurs remarques "tombent dans le vide", ne sont pas reprises, soit encore leurs propos sont chevauchés par l'opinion d'un intervenant professionnel¹² plus "qualifié".

Cette sensation de ne pas être écouté, de ne pouvoir prétendre à des compétences propres les conduit à des attitudes de retrait vis-à-vis de leurs partenaires professionnels : ils ne s'autorisent que rarement à parler lors des échanges formels où ils prennent place à la périphérie, prêts à s'éclipser; ils limitent le temps au CLSC au plus strict; ils ont une perception négative des actions mises en place à leur encontre. Loin d'être un professionnel reconnu, dans cet espace à la fois physique et relationnel, l'auxiliaire se sent diminué : « Tu amènes des choses, mais tu as le sentiment d'être face à un mur où il n'y a pas de communication, pas d'échanges. Tu ne te sens pas reconnu par exemple. T'as pas le sentiment d'être reconnu, apprécié ». Le sentiment d'être utile qu'il vit auprès du client n'est plus ici que la part congrue de l'ensemble du travail partagé par une équipe où il occupe la position la plus basse et où son rôle est cantonné à l'exécution de décisions prises en dehors de lui. Cette perception négative joue comme l'envers de la médaille de ce qu'il vit sur le territoire du client qui le conduit à un désinvestissement de ce territoire d'exercice à la fois dans les lieux et dans les tâches qui sont censées s'y accomplir.

Les entretiens mettent cependant en évidence des sensibilités très différentes, selon les trajectoires professionnelles. Parmi les auxiliaires rencontrés, ceux qui occupent (ou ont occupé) des postes de responsabilité (chefs d'équipe ou auxiliaires évaluateurs) signalent pratiquement tous une très nette amélioration de leurs relations socioprofessionnelles. Il apparaît que l'occupation de ce type de poste, qui augmente le temps passé au CLSC, fournit l'opportunité d'améliorer les contacts. De même, l'aspect promotionnel qui entoure ces postes augmente l'estime de soi

nécessaire à l'engagement de relations plus égalitaires. Parmi ceux-ci, la position d'auxiliaire évaluateur se distingue par la haute qualité des échanges qu'ils disent avoir avec les intervenants professionnels. La collaboration étroite qu'ils partagent avec les ergothérapeutes leur permet de se projeter dans un rôle actif et de se voir reconnaître des compétences spécifiques qui les rapprochent du statut de professionnel auquel ils aspirent. Selon une logique similaire, les chefs d'équipe, chargés d'organiser les horaires et aider à l'évaluation des auxiliaires, se rapprochent des profils des gestionnaires. Ce n'est pas tant l'aspect financier qui peut accompagner une "promotion" (les auxiliaires évaluateurs ne perçoivent aucune prime) qui constitue le principal bénéfice, mais plutôt la reconnaissance symbolique qui lui est attachée.

L'analyse des trois types de trajectoires de carrière (auxiliaire, auxiliaire évaluateur, chef d'équipe) indique que l'expérience des postes de responsabilité se répercute sur l'ensemble des pratiques professionnelles (relations collégiales, relations avec les partenaires et avec la hiérarchie, interprétation de l'organisation du travail, interprétation des objectifs du CLSC, acceptation des règles et contraintes), même lorsque l'auxiliaire n'occupe plus le poste.

Territoires du travail et enjeu identitaire

Ce découpage binaire du territoire du travail met très nettement en scène l'enjeu identitaire qui sous-tend les pratiques et les relations des auxiliaires en situation de travail. La possibilité d'exploiter une identité professionnelle plus ou moins positive entraîne des implications et des investissements différenciés voire opposés entre les deux territoires. Lors des entretiens les auxiliaires familiaux insistent avec force sur le fait que le statut de professionnel ne leur est pas reconnu dans les CLSC. Leur analyse ne s'arrête pas à des considérations organisationnelles et structurelles des profes-

sions et des métiers mais les renvoie à une absence de reconnaissance de compétences qui leur semble injuste et infondée vis-à-vis du travail qu'ils effectuent ainsi qu'à une absence statutaire qui les garantit mal du risque d'être assimilés à la domesticité, identité avec laquelle ils ont toujours maille à partir.

L'enjeu identitaire : l'identité recherchée versus l'identité rejetée

L'identité au travail des auxiliaires semble en effet osciller entre deux extrêmes : d'un côté se trouve celle de "professionnel" qui leur conférerait des compétences techniques leur permettant de s'assimiler à des soignants, c'est l'identité valorisée et donc recherchée. De l'autre se trouve celle qui les assimile au rang de la domesticité par la nature des tâches d'entretien ménager ne nécessitant aucune formation ni compétences spécifiques.

Cette définition bi-polaire de l'identité des auxiliaires familiaux se fonde d'un côté sur l'histoire et l'évolution du métier (les auxiliaires parlent du temps des "pré-CLSC" où leur travail les attachait aux fonctions domestiques) et sur celle d'une réalité de leurs tâches actuelles (la description de la convention collective « l'auxiliaire participe à l'entretien quotidien de la maison ainsi qu'à la préparation et au service des repas. Elle accomplit au besoin des tâches familiales et des travaux domestiques légers et peut occasionnellement contribuer au maintien du bien être des bénéficiaires »¹³ renvoie davantage à la notion d'entretien des lieux qu'à celui de la personne). Alors que de l'autre côté, les besoins consécutifs au virage ambulatoire ont conduit à leur confier plus de responsabilités et plus de tâches. Les exigences en termes de compétences et de formation se sont très fortement élevées. Ainsi, il est aujourd'hui de règle de requérir la formation de 960 heures¹⁴ et le candidat augmentera ses chances d'être sélectionné s'il peut se prévaloir d'une expérience et de compé-

tences linguistiques (le trilinguisme est apprécié) permettant de répondre à la variété de la clientèle.

Entre les extrêmes, la tension est à la fois permanente et vive. Elle contient l'enjeu identitaire qui préfigure à la variation des modèles de relations que les auxiliaires entretiennent dans le cadre de leur travail. Non seulement sur le territoire du CLSC, dans les échanges avec leurs partenaires professionnels, les auxiliaires décrivent le sentiment de ne pas être reconnu dans des compétences spécifiques et d'être assignés dans une identité dévalorisante (et ipso facto dévalorisée à leurs yeux) de simples exécutants. Mais sur le territoire de la clientèle le risque est grand aussi. On l'a vu, l'auxiliaire dépense beaucoup d'énergie et déploie diverses stratégies pour construire une bonne relation avec ses clients dans la mesure où justement, il perçoit très clairement la fragilité de l'équilibre sur lequel repose l'identité qu'il recherche. Il est particulièrement intéressant de suivre la logique selon laquelle se joue l'identité entre l'auxiliaire et ses clients d'autant que sur le territoire de ces derniers, à chaque nouvelle rencontre, se repose le défi.

Ethnicité : facteur de médiation ou de tension dans la relation

Le cadre d'analyse des stratégies identitaires (Camilleri et al, 1997) permet d'appréhender l'espace de tension autour de l'identité des auxiliaires familiaux et de saisir dans quelle mesure l'ethnicité est susceptible d'interférer dans le cours de l'enjeu. Les auteurs s'entendent pour définir l'identité comme « une structure polymorphe dynamique, dont les éléments constitutifs sont les aspects psychologiques et sociaux en rapport à la situation relationnelle à un moment donné « d'un agent social » agissant comme acteur (Kastersztejn, 1997:28). Les stratégies identitaires sont à appréhender comme la capacité d'agir sur la définition

de soi et d'élaborer individuellement et collectivement cette définition, au jour le jour, en fonction des situations, des enjeux qu'elles suscitent et des ressources disponibles (Taboada-Leonetti, 1997). Les observations effectuées au domicile des clients soulignent à quel point la reconnaissance du client est importante pour l'auxiliaire. Une "bonne relation" avec le client sous-entend certes, que l'auxiliaire va mettre toute son "humanité" au service de celui-ci et que pour ce faire, il pourra même dépasser les services prévus mais elle entend aussi que le client réponde positivement aux attentes de l'auxiliaire. « C'est facile d'être gentil avec vous » répond un auxiliaire au client qui vient de le louer pour son amabilité, sa disponibilité, ses compétences professionnelles et qui en outre en précisant son état de dépendance vis-à-vis de celui-ci « J'ai plus besoin de vous que vous avez besoin de moi » accomplit une sorte d'allegiance.

Au cours des interactions, toute allusion à un autre rapport qui renverrait à la domesticité est immédiatement corrigé : « On leur explique notre travail; ce que c'est un auxiliaire; et que ce n'est pas parce qu'on leur fait la cuisine ou qu'on leur lave le linge que nous sommes des bonnes ». La relation auxiliaire/client s'inscrit dans un rapport social qui peut aisément dépasser le cadre de l'intervention¹⁵ et s'étirer sur un continuum de subordination où, aux extrêmes, les rôles s'inversent entre une relation intervenant/malade et celle de domestique/employeur. La première est bien évidemment en faveur de l'auxiliaire, elle lui confère l'identité qu'il recherche, celle qui le reconnaît et le valorise dans des compétences qui le rapprochent des soignants et donc des professionnels. La seconde est redoutée par les auxiliaires et les clients qui forcent le trait de ce côté acquièrent systématiquement mauvaise réputation.

Les actions - réponses des auxiliaires sont conjoncturelles, mais elles doivent aussi s'entendre comme autant d'actions

finalisées dont l'anticipation des effets détermine la structure. Les travaux sur l'identité mettent en avant l'importance de la reconnaissance et de la valorisation comme finalités identitaires. Cet aspect a également été souligné dans les études sur l'identité au travail (Sainsaulieu, 1985). La recherche d'un espace de reconnaissance dans une identité positive aux yeux des autres et donc à ceux de l'auxiliaire qui lui assure de se réaliser au sens défini par Maslow (1954) est la nature de l'enjeu à l'œuvre dans les relations que les auxiliaires familiaux entretiennent tant avec leurs partenaires professionnels qu'avec leurs clients.

Assez souvent l'organisation du travail incite à des appariements ethniques auxiliaire/client pour des raisons linguistiques sans qu'il soit a priori présumé des conséquences. Le plus souvent il est avantageux pour un auxiliaire de travailler chez un client parlant la même langue. Le contact peut-être plus aisé à s'établir; l'instauration d'un climat de confiance s'en trouver facilitée. Outre la langue commune, le développement de l'affinité peut s'appuyer sur l'expérience partagée de la migration ou du statut d'étranger au Québec. « Dans ce sens-là, il y a une facilité d'établir des liens. Il y a un bagage qui est commun et qui fait qu'on peut aller plus loin dans la relation. Je me rendrai pas compte d'être plus longtemps chez le client, parce que on a plus de choses à se dire. Vous voyez, ce sont ces détails là. Je vais être plus longtemps, je ne verrai pas le temps passer. Ça va me paraître moins lourd. Je vais être moins épuisé à la fin ». Mais selon les auxiliaires, cette proximité ethnique, conduit aussi à des effets inverses. Le travail peut devenir plus difficile, parce que le client aura des attentes plus élevées. Il peut être plus difficile de s'en tenir aux services prévus. La tension peut alors devenir assez vive et la relation conflictuelle : « Quand tu as la même nationalité ou que tu parles la même langue, ils pensent qu'ils vont pouvoir te demander plus. C'est plus difficile à négocier car les attentes sont grandes et ils se fâchent ».

La mise en saillance de l'ethnicité comme d'ailleurs celle d'autres facteurs comme le genre, l'âge ou le statut social, peut se lire comme un des éléments de catégorisation complémentaires qui définissent les rapports sociaux et se trouvent ici être concomitants. Elle peut venir confirmer et renforcer le rapport de domination qui s'inscrit entre celui qui se perçoit comme le client et l'autre qu'il définit comme son ou sa domestique. « Par exemple un monsieur hongrois, lui il pensait que j'étais son esclave. Ok, il y avait sa maladie mais c'était pas sa maladie qui le mettait comme ça ! C'est la culture qu'il avait ». Les origines ethniques ne sont certes pas déterminantes des relations que les auxiliaires entretiennent avec leur clientèle et leurs partenaires professionnels. Cependant, l'équilibre précaire de l'identité au travail permet de jouer sur le rapport social qui se définit dans les interactions entre l'auxiliaire et l'Autre et l'ethnicité entre dans l'enjeu parce qu'elle peut cristalliser et matérialiser la tension voire renforcer la subordination des uns aux autres.

Conclusion

Au total, si le travail des auxiliaires se divise clairement en deux territoires distincts, celui du client apparaît comme celui où la négociation, pour gagner un espace de valorisation, est possible à condition d'y effectuer le "travail" en vue de cet objectif. Cette fragilité sur le plan identitaire est sans doute un poids plus important qu'il n'y paraît dans la charge psychologique de ces individus au travail. De même que lui sont certainement imputables, du moins pour une bonne partie, les dysfonctionnements dans le cours des pratiques et dans les relations.

La poursuite du développement des programmes de maintien à domicile va toutefois contribuer à affronter les questions qui se posent à ce groupe ainsi qu'à ceux qui ont à voir avec eux. Déjà nous l'avons dit, les exigences en matières de formation se modifient. Et si, comme il est

mentionné plus haut, l'expérience des différentes positions au sein du groupe génère des changements dans les perceptions du moi au travail et par voie de conséquence, influence les pratiques et les relations, il nous semble qu'un niveau de formation plus élevé permettra des investissements identitaires de meilleure qualité¹⁶. Le groupe des "auxiliaires familiaux et sociaux" actuellement en exercice présente une certaine hétérogénéité sur le plan de la formation théorique et celui des positions vis-à-vis des institutions CLSC. Nous faisons l'hypothèse que ces variables sont à même d'influencer les pratiques de travail, de pondérer le poids des autres variables comme le genre et l'ethnicité et par là même de permettre d'améliorer la dynamique d'intégration des auxiliaires familiaux et sociaux dans les équipes multidisciplinaires et, au-delà, dans le système de santé défini par la politique de santé et du bien-être. C'est en tout cas, ce que nous nous proposons de vérifier par l'étude en cours.

Notes

- 1 Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.
- 2 Pour le CLSC concerné, les interventions à domicile ont représenté 57% du total des interventions de 1997.
- 3 Auxiliaires familiaux et sociaux est le titre d'emploi officiel cependant pour un confort de lecture nous remplacerons cet intitulé par "auxiliaires familiaux" ou encore simplement "auxiliaires".
- 4 Il est intéressant de mettre en perspective la description du poste et de ses tâches dans la convention collective CSN-Régies Régionales-CLSC et de celle de la nomenclature et description des tâches, des rôles et compétences requises dans les fiches de recrutement élaborées dans certains CLSC. L'écart en matière de prestations, de rôles, de responsabilités et a fortiori de compétences est saisi. Autant la description du

- titre d'emploi renvoie à un travail domestique sans compétences particulières, l'auxiliaire n'ayant « qu'occasionnellement à contribuer au maintien du bien-être des bénéficiaires », autant les fiches de recrutement font mention des rôles d'éducation, de suppléance, d'écoute et de support, d'observation et de participation au plan d'intervention, d'agent de liaison et de socialisation et autres fonctions de l'auxiliaire pour lesquelles on exige là des aptitudes et compétences ciblées, une formation académique et si possible une expérience.
- 5 Cette première étude a conduit à un nouveau projet de recherche actuellement en cours.
 - 6 Gouvernement du Québec, 1994. Les services à domicile de première ligne, cadre de référence, Ministère de la santé et des services sociaux.
 - 7 Cf. Description des tâches de l'auxiliaire familial et social disponible en CLSC.
 - 8 Il est entendu que, conformément à la grammaire française, le terme générique "auxiliaire familial" entend aussi bien le genre masculin que féminin sans qu'il soit susceptible d'y voir aucune discrimination.
 - 9 Anselm Strauss et Juliet Corbin ont très largement développé l'importance de cet aspect de négociation et d'articulation entre les professionnels du soin et les patients au décours des pathologies.
 - 10 Nous nous gardons de tout généralisation en regard du caractère exploratoire de notre enquête.
 - 11 À ce sujet l'étude du système asilaire faite par Goffman (1968) est assez illustrative. De même que dans nombre de mouvements sociaux les ouvriers ont utilisés les excès de zèle pour attester des effets de freinage qu'ils occasionnent dans la production.
 - 12 La catégorie "Intervenant professionnel" regroupe les infirmier(e)s, ergothérapeutes, diététistes, etc.
 - 13 Section Titres d'emploi, libellés et échelles de salaires - page 1.47.30-Convention collective FAS-CLSC du 25/12/1995.
 - 14 Cette formation dispensée par deux écoles à Montréal comprend un enseignement théorique de 700 heures et des stages pratiques d'intégration.
 - 15 D'ailleurs à ce sujet, il est d'intéressant de s'arrêter sur la signification des mots tels que clients, patients, malades, soignés, bénéficiaires et leurs corollaires intervenants, soignants, prestataires. Chacun détermine une portée spécifique qui catégorise les rapports sociaux dans le système de santé sur un axe plus ou moins égalitaire.
 - 16 Les effets positifs de la formation sur les relations dans d'autres secteurs d'activité ont été soulignés par Sainsaulieu (1985 :92-99).

Bibliographie

- Aïach, P. et Fassin, D. (1994). Les métiers de la santé. Enjeux de pouvoir et quête de légitimité, (ss la dir), Anthropos, Paris.
- Armstrong, P. (1994). « Caring and Women's Work », *Health and Canadian Society*, 2, 1, pp.109-118.
- Aronson, J. et Neysmith, S. (Dec 1996). « The Work of Visiting Homemakers in Context of Cutting in Long Term Care », *Canadian Journal of Public Health*, 87, 6, pp. 422-425.
- Aronson, J. et Neysmith, S., (Fev 1996). « "You're not Just in There to Do the Work". Depersonalizing Policies and the Exploitation of Home Care Workers' Labor », *Gender and Society*, 10, 1, pp. 59-77.
- Bartoldus, E., Gillery, B. et Sturges, P. (1989). « Job-Related Stress and Coping Among Home-Care Workers with Elderly People », *Health and Social Work*, 14, 3, pp. 204-210.
- Benjamin, A. E. (1993). « An Historical Perspective on Home Care Policy », *The Milbank Quarterly*, 71, 1, pp. 129-166.

- Camilleri, C., Kastarsztein, J., Lipiansky, E., M., Malewska-Peyre, H., Taboada-Léonetti, I., Vasquez, A. (1997). *Stratégies identitaires*, PUF, Paris.
- Coenen-Huther, (1983). « Médicalisation et définition de la situation : le cas d'institutions de placement à long terme pour personnes âgées », *Revue suisse de sociologie*, 9, 2, pp.313-335.
- Cognet, M. (1999). *Migrations, groupes d'origines et trajectoires : vers une ethnicisation des rapports socioprofessionnels ?*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Corbin, J. et Strauss, A. (1988). *Unending work and care : managing chronic illness at home*. San Francisco, Jossey-Bass.
- Davies, C. (1995). « Competence versus Care ? Gender and Caring Work Revisited », *Acta Sociologica*, 38, pp. 17-31.
- Delbos, G., (1993). « "Eux ils croient ... Nous on sait ..." », *Ethnologie française*, XXIII, 3, pp. 367-383.
- Eustis, N. et Fischer, L. (1991). « Relationships Between Home Care Clients and Their Workers : Implications for Quality of Care », *The Gerontologist*, 31,4, pp. 447-456.
- Feldman P. (1993). « Work Life Improvements for Home Care Workers », *The Gerontologist*, 33, 1, pp. 47-54.
- Foner N. (1994). « Nursing Home Aides : Saints or Monsters ? », *The Gerontologist*, 34, 2, pp. 245-250.
- Kastarsztein, J. (1997). « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités » in Camilleri, C. et al, *Stratégies identitaires*, PUF, Paris, pp. 27-41.
- Gilbert, N. (1991). « Home Care Worker Resignations : A Study of the Major Contributing Factors », *Home Health Care Services Quarterly*, 12, 1, pp. 69-83.
- Guberman, N., Maheu, P. et Maillé, C. (1993). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*, Les Editions du remue-ménage. Montréal (Québec).
- Goffman, E. (1968). *Asiles; études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Editions de Minuit, Le sens commun, Paris.
- Kaye, L. (1986). « Worker Views of the Intensity of Affective Expression During the Delivery of Home Care Services for the Elderly », *Home Health Care Services Quarterly*, 7, 2, pp. 41-54.
- Maslow, A. (c. 1954). *Motivation and Personality*, Second Edition, New York, Harper and Row.
- McAll, C., Tremblay, L. et Le Goff, F. (1997). *Proximité et distance. Les défis de communication entre intervenants et clientèle multiethnique en CLSC*, Saint-Martin, Collection Pluriethnicité-Santé-Problèmes sociaux, Montréal.
- Meintel, D., Cognet, M., Achdjian-Lenoir, A. (1999), *Pratiques professionnelles et relations interethniques dans le travail des auxiliaires familiaux*, Série des Publications du CRF-CLSC Côte-des-Neiges, 4, Montréal.
- Nash, J. et Fernandez-Kelly, P. (1983). *Women, Men and the International Division of Labor*, Albany, SUNY Press.
- Neysmith, S. et Aronson, J. (1995). *Working Conditions in Home Care : Negotiating Race and Class Boundaries in Gendered Work*, Paper presented at the Meetings of the Canadian Association on Gerontology. Vancouver, Canada, Octobre.
- Neysmith, S. M. (1996). « Les soins à domicile et le travail des femmes: la force de l'habitude ». *Lien Social et Politiques - RIAC*, 36, pp. 72-80.
- Neysmith S. M. et Aronson J. (1996). « Home Care Workers Discuss Their Work : The Skills Required to "Use Your Common Sense" », *Journal of Aging Studies*, 10, 1, pp.1-14.
- Sainsaulieu, R. (1985). *L'identité au travail*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, Paris.
- Sassen, S. (1996). *La ville globale : New York, Londres, Tokyo*, Traduit de l'américain par Denis-Armand Canal. Paris, Descartes & Cie.
- Schmid, H. et Hasenfeld, Y. (1993). « Organizational Dilemmas in the

Provision of Home-Care-Services », Social Services Review, 67, 1, pp. 40-54.

Taboada-Léonetti, I. (1997). « Stratégies identitaires et minorités: le point de vue du sociologue » in Camilleri, C. et al, Stratégies identitaires, PUF, Paris, pp. 43-84.

(Re)poser la citoyenneté américaine de manière sociologique.

Pierre Joseph Ulysse

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009414ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009414ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ulysse, P. J. (2000). (Re)poser la citoyenneté américaine de manière sociologique. *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 14–22. <https://doi.org/10.7202/009414ar>

Pierre Joseph ULYSSE

Doctorant
Département de sociologie
Membre
Programme de Recherche sur le Racisme et la
Discrimination
Université de Montréal

(RE)POSER LA CITOYENNETÉ AMÉRICAINNE DE MANIÈRE SOCIOLOGIQUE.

Le présent article explore¹ les interdépendances entre la notion de “citoyenneté américaine”, celles plus large de “nature” et plus spécifique de “race”², ainsi que les transformations perceptuelles subies au gré des reconfigurations du système socio-politique qu’elles soutiennent et légitiment. Partant du dix-neuvième siècle, je maintiens l’idée que le discours de citoyenneté américaine élabore un ensemble de droits égaux généralisables, mais non généralisés sous l’emprise d’indices construits de *naturalité* (ICN) tels le sexe, la race et la classe. Procès socio-historiques plutôt que réalités aux contours définis, ces éléments présupposent l’existence de conditions génératrices – mythifiées et mystifiant – se ressourçant continuellement à un ensemble de pratiques sédimentées, c’est-à-dire des pratiques moins objectives qu’institutionnellement objectivées. Il s’agit globalement d’une approche processuelle faisant de la citoyenneté américaine un objet sociologique inscrit au cœur de la dynamique sociale, un mode de fonctionnement national induisant, formellement et informellement, un ensemble indéfini de rapports d’égalité mais aussi de domination et d’exclusion. La visée est moins d’en arriver à une définition arrêtée que de rendre compte de la *praxis historique* qui l’articule à ‘nature’ et à ‘race’³.

Visions juridique et sociologique de la citoyenneté

Du point de vue de Dahrendorf

(1974), la citoyenneté moderne est une idée rationnelle et légale, qui traduit les aspirations humaines à l’égalité et à la liberté. Conceptualisée comme ensemble de droits fondamentaux inaliénables, elle synthétise le lien juridique à travers lequel l’individu se rattache objectivement à l’État moderne, lien dont la nature varie selon les critères de *jus sanguinis* ou de *jus solis*. L’association étroite à la nationalité (Anderson, 1983; Balibar, 1992; Gellner, 1983; Schnapper, 1994) résorbe la diversité des origines et érige la nation en référent universel, primordial et unique. Elle met au rancart les identités secondaires, force l’oubli ou l’effacement de mémoires collectives autres que celle encadrée par l’histoire nationale. En tant que sujet de droit égal, le citoyen se dresse comme une entité abstraite, filtrée de considérations subjectives et dépouillée de contingences empirico-historiques (Barron, 1989); un être de raison se perdant dans la similitude essentielle de la commune humanité, dans l’objectivité et la généralité cosmiques. La citoyenneté engendre une réalité ontologique reposant sur une communalisation naturaliste (Zybelberg, 1991), réalité et communalisation positivement réaffirmées dans des textes de loi et dans des chartes de droits qui se succèdent, se reprennent, se renforcent mais jamais ne se contre disent.

En grande partie développée dans le sillage des travaux de T.H. Marshall (1950), l’orthodoxie de l’après-seconde guerre mondiale agrège à l’idée de citoyenneté un ensemble de droits sociaux, économiques et culturels. La phase de réinvention, qui en a fait le point de convergence des débats sur le pluralisme (Miller, 1995), continue à la poser comme une notion intégrée en son sens et objectivement réalisée dans ses *significations* de forme de socialisation politique pouvant donner accès égal à la participation économique, sociale et politique. N’entraînant pas sa remise en question comme espace de conciliation des paradoxes et des contradictions sur lesquels repose la société, l’impératif pluraliste

retient le besoin de la redéfinir en vue de l'ajuster aux nouvelles réalités et de restructurer le cadre de manifestation qu'est l'État de droit. A titre d'illustration, l'inclination récente aux Etats-Unis vers la création d'une *color-blind society* se donne moins pour objectif de reformer la citoyenneté que de déstabiliser les effets de la 'race' sur la trajectoire de vie du citoyen. La citoyenneté persiste à être un 'en-soi', un idéal achevé.

La reconnaissance du droit égal, sans égard aux appartenances catégorielles et aux positions sociales des membres de la société, énonce un principe d'universalité excluant toute forme de discrimination; elle symbolise le substrat même de la démocratie constitutionnelle. Glenn (1998 : 39) reproche toutefois à la conception juridique de ne pas préciser " la manière de vivre " le lien qu'elle s'applique à circonscrire avec objectivité. La valeur de l'action politique ne peut être dissociée des mécanismes à l'œuvre dans les formations nationales, encore moins des configurations sociales, culturelles et spatiales justifiant la mise en place de modèles différents de citoyenneté, civique en France et ethnique en Allemagne (voir Brubaker, 1992). Objet de luttes sociales, politiques et économiques, la citoyenneté se veut un " moteur de changement " (Balibar, 1992) dont l'arrimage reflète les grandes transformations de l'histoire occidentale. Elle est modulée à la croisée des rapports de force et des relations de domination entre des groupes sociaux partageant un même territoire et développant des stratégies en vue de l'appropriation des ressources existantes ou d'une égale accessibilité. Les liens légitimes doivent, au-delà de la configuration dans l'abstrait universel et des promesses à l'égalité de droit, être filtrés à travers l'intrication des jeux de rationalité et des dissymétries de pouvoir.

L'inscription réflexive dans la trame des relations sociales restitue la citoyenneté au cœur du fonctionnement social, en tant que modalités de gestion de la coexistence démocratique et pluraliste. Elle

alimente une vision sociologique qui, en recoupant l'axe synchronique et l'axe diachronique, distingue la possession des droits formels de la capacité d'en jouir réellement (McAll, 1995) et pose la dualité de la " forme vide " et de la " forme pleine " de citoyenneté (McAll, 1999). La citoyenneté " s'avère plus qu'un concept politique relevant d'un paradigme normatif, elle est aussi une modalité particulière d'intégration sociale, une manière d'être ensemble, bref, une factualité propre aux sociétés modernes " (Thériault, 1999 :8). La prétention à l'universalité et l'immanence démocratique ne se confirment qu'à l'épreuve de la structuration des espaces de sociabilité et des types d'actions localisées que les acteurs sociaux – majoritaires et minoritaires – posent quotidiennement les uns avec les autres, les uns contre les autres.

L'idée de citoyenneté américaine comme lien politique renouvelé

L'invention de la notion de citoyenneté américaine à la fin du dix-huitième siècle marque l'avènement d'un ordre social au sein duquel le sujet du régime monarchique s'est politiquement recréé en individu autonome, libéré des entraves communautaires. Entendant éliminer l'éventail de privilèges héréditairement attributifs ayant caractérisé le *subjectship* britannique, l'artificialisme mène à l'existence une " communauté de citoyens " (voir Schnapper, 1994) souverains en liberté et égaux en droit. Seuls dépositaires du pouvoir sur lequel se fonde politiquement l'État américain, ceux-ci se rattachent volontairement à la société via un contrat garantissant l'inaliénabilité de leurs droits naturels et fondamentaux, contrat dont le contenu, quoiqu'hypothétique (Waldrom, 1989), semble délégitimer toute tentative de catégoriser les individus en citoyens de première ou de seconde classe. Le discours politique axé sur l'individu autonome et sur le respect de l'intégralité des droits et libertés naturels s'offre ainsi comme un espace d'inclusion. La citoyenneté américaine résonne comme " un mot

égalisateur ” (Kerber, 1997) refusant que les référents identitaires secondaires, perçus en termes d’associations politiques, de convictions religieuses ou d’origines ethno-européennes, soient transformés en sources de privilèges ou d’inégalités sociales. Son incorporation à une structure ‘républicaine’ et ‘démocratique’ institue une vision idéale des rapports sociaux et amène à une conception politique vouée à sa mise en valeur en tant que principe de liberté ‘naturelle’ et d’égalité ‘morale’ entre les individus-citoyens.

E pluribus Unum ou la création du corps de citoyens

Dès la genèse, le profil pluriel de la population américaine (voir Armand, Martin et Toinet, 1980; Sowell, 1983) cadre mal avec l’idée de nation homogène. Les particularités politiques, ethno-linguistiques et religieuses posent alors la question de savoir comment “ produire le peuple ” américain à partir d’une multiplicité d’individualités, ou mieux encore, comment produire l’effet d’unité grâce auquel une multiplicité d’individualités apparaîtra, aux yeux de tous, “ comme un peuple , c’est-à-dire comme la base et l’origine du pouvoir politique ” (Balibar, 1990 :120). Comment faire en sorte “ que le peuple se produise lui-même en permanence comme une communauté nationale ”(*id.*)? Face à un tel dilemme, les fondateurs de la nation américaine ont opté pour un ensemble de pratiques “ fusionnelles ” et un environnement institutionnel axé sur le pluralisme politique. D’une part, ils se sont attelés à mettre en place un ensemble de fixations ayant moins pour objectif de rayer les différences que de créer des êtres nationalisés dont les différences seront subordonnées au référent national. D’autre part, ils se sont souciés de doubler le discours de construction nationale d’un autre de restructuration de l’État (Marienstras, 1976). Si l’ordre politique s’est recomposé en principal mécanisme d’intégration à la société, la nation américaine s’est développée dans l’affirmation

principielle du droit. La mise en forme de cette double dialectique insiste sur un modèle d’État dont la formulation oscille entre la tradition libérale d’absolutisation des droits individuels et la tradition républicaine de participation socio-politique. La liberté garantie au citoyen, devenu à la fois sujet de droit et acteur de la vie collective, ne désigne pas un idéal proprement *éthique*, elle est aussi une proposition existentielle et pragmatique.

La volonté de créer une société ouverte favorise encore l’extension aisée des droits politiques aux nouveaux immigrants européens. A l’exception de deux articles concernant l’élection des Américains nés à l’étranger à des postes officiels fédéraux, la Constitution de même que la loi de naturalisation de 1790 placent peu de limites sur la pleine jouissance des droits de citoyenneté. La cohésion sociale et l’unité nationale sont laissées aux soins d’une “ culture civique ” veillant à la protection des libertés individuelles et des droits naturels inaliénables. N’empêche que les dynamiques à l’œuvre dans le renouvellement du tissu social et de l’ordre institutionnel sont largement inspirées du schème idéologique et axiologique auquel s’identifient les colons britanniques, schème sémantiquement structuré autour des notions de ‘l’individualisme possessif’, de l’égalité des chances , de l’éthique du travail , de la liberté d’entreprise et du puritanisme moral. La confusion de l’universalisme civique avec le concret-réel du groupe particulier des Anglo-saxons (voir Schnapper, 1998 : 464) rejoint l’idée de mythe que Barthes (1957) équivaut à un discours comportant des valeurs, des règles, des codes et des conceptions cachées à travers lesquels les significations d’un groupe en position de force sont apparues comme étant données pour toute une société. Elle se donne pour fonction première de naturaliser les situations de pouvoir et de non-pouvoir, donc de les *normer* en les faisant procéder de l’ordre naturel des choses.

De l'égalité formelle à l'exclusion sociale

Les premiers balbutiements du système constitutionnel américain sont marqués par l'exclusion du non-propriétaire des droits civils et politiques, par le confinement de la femme à la sphère privée, par la transformation des Noirs en cheptel humain dans le Sud et leur extrême marginalisation dans le Nord et, enfin, par l'aliénation du nouvel arrivant. La séparation nette entre l'unité familiale et l'unité étatique prétexte la création et la coexistence de deux souverainetés sous l'autorité 'naturelle' de l'homme. Dans le Sud, la théorie de droits fondamentaux inaliénables, tout particulièrement la sacralisation du droit de propriété, sanctionne le dépouillement du Noir et de sa personne et du fruit de son travail. Alors que l'octroi des droits civils ou leurs invalidations suivent l'appartenance raciale dans le Nord, être perçu comme étant d'origine immigrée appose généralement la marque d'infériorité civique et de non-accoutumance aux valeurs démocratiques et républicaines. La profession de foi en l'universalité de la philosophie libérale s'est [RTF bookmark start: _Hlt478967325][RTF bookmark end: _Hlt478967325]enveloppée d'une ambivalence qui, tout en restreignant la pleine individualité aux caractéristiques 'naturellement' communes aux hommes blancs, anglo-saxons et propriétaires, mène à la domination et à la mise en marge par degrés de plusieurs segments de la population.

Maintenue à l'état embryonnaire, l'intuition égalitariste se délite devant l'impératif de défendre des intérêts particuliers et catégoriels. Les acteurs majoritaires s'ingénient à créer leurs propres espaces d'exclusion en procédant à la mise en place de " *groupes naturels* " à l'intérieur des frontières dites de 'race', de 'sexe' et de 'classe'⁴. Le langage libéral, dans lequel la citoyenneté américaine se forme et à travers lequel elle s'exprime ou s'impose, dépouille l'autonomie de sa dimension sociale pour en faire une obligation politico-morale à l'au-

to-suffisance (voir Crittenden, 1993). La rationalité, étroitement rattachée aux traits raciaux et aux potentialités possessives éminemment protestantes, blanches et masculines, devient le principal repère du contractualisme et une des conditions à la jouissance égale des droits conférés. Dépourvue de tout ancrage sociologique, la citoyenneté volontariste américaine ne conteste point les inégalités sociales dont l'existence est attribuée aux différences de capacités et d'habiletés individuelles. Sa connexion à la " commune humanité " n'invalide pas les histoires d'exclusion (voir Balibar, 1992) se construisant selon le double indice de 'nature' et de 'race' qui tantôt se superposent, tantôt se distinguent. Sa mise en forme, discursive et pratique, se rend tributaire d'une 'logique de naturalisation' travestissant les différences de classe, de sexe, de race ou d'origine ethnique en des différences politiques et, plus souvent qu'autrement, en des interdictions sociales, culturelles, économiques, légales et juridiques.

Des actions historiques

Néanmoins, au tout début du dix-neuvième siècle, les groupes minorisés se sont constitués en autant de mouvements destinés à contester la conception restreinte de la citoyenneté américaine, à forcer son élargissement et à revendiquer l'extension des droits civils et politiques aux membres de la société exclus pour les raisons de 'sexe', de 'race' ou d'origine ethnique⁵. Investissant la sphère politique, le mouvement égalitariste a mené à l'octroi du droit de vote aux hommes blancs non-propriétaires au cours des années 1820. Par contre, celui des femmes, débuté en 1848 avec la *Déclaration des Droits et Sentiments* issue de la rencontre de Seneca Falls, s'est longtemps vu confronté à la rigidité d'un " système juridique masculin " (Hoff-Wilson, 1987) dont les décisions tendent graduellement à transformer les différences physiques et sexuelles en une " effective catégorie légale " (voir Guillaumin, 1977). Des décisions

juridiques, successivement prises en 1873 et en 1890, ne se limitent pas à réaffirmer que “ la nature timide ” et “ délicate ” de la femme la disqualifie pour de nombreuses occupations dans le domaine civil, elles ouvrent aussi la voie à ce que l’expression “ toute personne ” inscrite dans les différents codes de lois ou les règlements statutaires soit restrictivement interprétée comme étant mise pour “ mâle ” (Hoff-Wilson, 1987). Cleveland (1905) maintient que l’octroi du droit de vote aux femmes romprait l’“ équilibre naturel si délicatement ajusté ” d’après les rôles et les limites des deux sexes et qu’il est impossible de permettre une telle rupture sans courir “ le risque ” d’un danger social . Face aux hostilités masculines, les femmes se sont battues sur de multiples fronts pour acquérir, en 1919, un droit de vote qui fait disparaître l’inégalité civile formelle sans accorder la parité sociale et politique (voir Tahon, 1999).

Le système juridique ne s’est pas moins révélé efficacement blanc dans la construction des indices de *naturalité*, nommément *raciaux* ou *ethniques*. La référence au droit public américain et à la compréhension consensuelle de la citoyenneté américaine supporte le rejet, en 1856, de la requête légale de *Dred Scott*, un esclave noir cherchant à recouvrer sa liberté et à avoir accès à la citoyenneté. La Cour Suprême a, par vote majoritaire, indiqué que les États-Unis étaient une communauté blanche lors de la Déclaration de l’Indépendance et le resteraient jusqu’à ce qu’il en soit explicitement décidé autrement. La citoyenneté fédérale, sous-entendu américaine, ne saurait inclure les membres de la “ race africaine ” dont la Constitution, dans les clauses concernant le commerce des esclaves et l’extradition des fugitifs, a clairement démontré l’infériorité. L’extension formelle opérée dans le cadre des 14^e et 15^e amendements a été pratiquement annulée par des décisions subséquentes, à la lumière desquelles la Cour Suprême a subordonné le pouvoir d’intervention du Sénat dans le domaine civil et politique au respect de la souveraineté

des États fédérés. La sanction constitutionnelle de la formule ségrégationniste ‘*séparé mais égaux*’ n’a pas seulement fait obstacle à l’égalité des citoyens⁶, elle a apporté légitimité légale et respectabilité sociale à un système de hiérarchie raciale que ne sont pas parvenus à déstructurer plus d’un siècle de luttes, de revendications et d’adoption de mesures à visée égalitaire. Les institutions américaines restent encore profondément teintées par ce que Wieviorka (1993 :272) appelle “ l’expression d’un dualisme racial ”.

La même logique d’exclusion porte à voir les immigrants en provenance de l’Europe du Sud et de l’Europe centrale comme une menace à la pureté et à la nordicité américaines, à priver les Juifs du droit de vote, à orienter les enfants des Mexicains, des Asiatiques et, pour un certain temps, ceux des Italiens vers des écoles destinées aux Noirs, à justifier l’imposition de taxes spéciales sur les ressortissants asiatiques. Les derniers étant dotés d’une “ altérité irréductible ” (voir Fischbach 1995), le *Chinese Exclusion Act* de 1882, et le *Gentlemen Act* de 1907 absolutisent les différences phénotypiques des Chinois et des Japonais et en font des indices de *naturalité* en rupture avec ceux donnant accès à la “ communauté des citoyens ” par naturalisation. L’allocation de quotas annuels n’excédant pas un millier d’immigrants entend simultanément résoudre le problème connexe du *jus solis*.

Les considérations catégorielles et les différentes injonctions ont remis en cause l’idéal de citoyenneté américaine universelle, tout en laissant apparaître la Constitution comme un instrument autorisant l’exclusion. Elles confirment l’existence d’une “ gamme de citoyennetés ” inégales en terme de droits réels et sans cesse réactivées dans les espaces où se rencontrent quotidiennement les acteurs majoritaires et les acteurs minoritaires (McAll, 1999). Contrairement aux présupposés assimilationnistes et aux théories fonctionnalistes des décennies 1940-1950, la ‘politique du creuset’ et le

processus d'américanisation n'ont pas abouti à la phase ultime de société américaine intégrée. Le constat d'échec émis en plein cœur de la crise politico-identitaire des années 1960 (Moynihan et Glazer, 1963) a précédé la réévaluation de l'Amérique blanche comme étant à la fois multiple et traversée par de profonds clivages raciaux, ethniques et religieux (Novak, 1972). La perception de l'idéologie de fusion ethnique comme un faux-fuyant (Cazemajou et Martin, 1983) resitue la question de citoyenneté dans l'univers complexe des inégalités sociales d'une manière que n'aurait pas permis la supposée objectivité du schème racial rigide et simplificateur. Les exigences minoritaires – pris dans le sens ethnique et non-ethnique du terme – de reconnaissance des différences et de meilleure libéralisation des conditions politiques, économiques, sociales et culturelles métamorphosent la vision de l'État américain et réintroduisent le pluralisme social comme “ la condition, la voie de la création d'une Amérique fidèle à ses idéaux égalitaires et démocratiques ” (Armand et al. 1980 : 70). La quête d'une “ citoyenneté qualitativement distincte ” (McAll, 1999) y rattache un axe social minimalement engagé dans l'adoption de mesures visant l'élargissement des sphères démocratiques, l'atténuation des inégalités pratiques, ainsi que l'universalisation de la protection sociale.

La citoyenneté américaine en tant que processus sociologique

Le réinvestissement des significations socio-historiques enseigne que la nation américaine n'est pas issue du seul acte de raison et que l'idée de citoyenneté s'est articulée à l'ombre des asymétries de pouvoir, des jeux d'intérêts et des dynamiques de résistance laissant apparaître ‘nature’ et ‘race’ comme des enjeux de production et de reproduction de la société. La mise à contribution des instances idéologique, juridique, politique et légale a permis au groupe majori-

taire, d'une part, de transmuier l'extériorité physique des minoritaires en condition intrinsèque d'une “ nature humaine ” vue comme étant inférieure et dégradée, d'autre part, de justifier la position globalement marginale qui leur est assignée. La catégorie de citoyens américains à part entière est filtrée à travers la mise en place de fixations, de contraintes ou d'interdictions artificiellement générées au cœur d'une nation libérale, où l'adoption de la citoyenneté comme outil d'émancipation politique et l'égalité de droit comme mode de régulation sociale n'ont pas su infirmer le développement pratique d'un projet de société hégémonique, intégraliste et exclusiviste. Si on n'ose pas nier l'universalité de la condition humaine, le citoyen américain est en lui-même relatif dans sa nature sociale et dans ses déterminations historiques, sexuelles, raciales ou ethniques.

En deuxième lieu, le jeu des acteurs majoritaires et minoritaires requestionne l'orthodoxie des nouvelles perspectives qui, centrées autour de la notion d'égalité universelle, refoulent les ICN en marge d'une citoyenneté plus souvent qu'autrement objectivée à travers des notions figuratives comme “ l'accès à la citoyenneté ”, “ les limites de la citoyenneté ”, “ les frontières de la citoyenneté ”, “ l'éducation à la citoyenneté ”. Certains travaux de reconceptualisation font parfois perdre de vue qu'historiquement, la citoyenneté américaine n'est pas un idéal d'inclusion à sens unique et qu'elle relève d'un discours dont le sens se conscrit dans des conflits et des rapports de force séculaires. En dépit de la persistance à la considérer comme un référent universel, les acteurs majoritaires ont réussi à contenir en périphérie la quête de justice et d'égalité et à ne lui laisser prendre forme qu'au travers d'un ensemble de programmes d'actions positives, racialement ou sexuellement orientés. L'extension des nouveaux droits sociaux et leur ajout aux droits d'une citoyenneté restée statique n'ont pas contribué, selon l'expression de

Mann (1987), à atténuer “ les inégalités démocratiques ”, encore moins à enrayer le potentiel d'exclusion de classe, de sexe, de race ou d'origine ethnique. Le redéploiement du marché libre, ravivé dans l'imaginaire collectif comme mécanisme 'naturel' de régulation des rapports sociaux, justifie autant l'accroissement des écarts raciaux en termes d'accès aux ressources que l'émergence de nouvelles formes de domination et d'espaces d'exclusion placés sous le contrôle hégémonique du citoyen producteur (Laurin, 1999 ; Ulysse et Lesemann, 1997). La citoyenneté américaine participe de la redéfinition de rapports individu-État mais n'est pas cette manière autonome d'organiser la société. L'imaginaire égalitaire ne consume pas les paradoxes d'un universel inscrit dans des structures de pouvoir particulières.

Les exigences démocratiques actuelles

Les phases de remodelisation de l'État américain n'ont pas dissipé l'ambivalence originelle en ce qui concerne la vision de la citoyenneté en tant que principe universel de droit et d'égalité et la citoyenneté en tant que pratiques et rôles différenciés centrés autour des facteurs d'exclusion. Au contraire, au lieu de les donner à voir comme spécifiquement structurés dans les interactions entre les majoritaires et les minoritaires, elles intègrent les ICN et la 'citoyenneté' dans une sorte de binarisme leur attribuant une structure inhérente capable de refléter les catégorisations historiques imposées. Or, pour reprendre Guillaumin (1977), la marque naturalisante est la résultante plutôt que la source du rapport naturalisé. L'évanescence de la race ou du sexe n'entraînera pas nécessairement celle des croyances sexuelles ou raciales, ni celle des inégalités de citoyenneté faisant référence aux traits physiques venus à être désignés comme étant sexuels, raciaux ou ethniques. Poser la citoyenneté américaine comme un impératif démocratique exigerait moins une redéfinition

formelle et théorique qu'une subversion de sens (Okin, 1992) transformant le citoyen abstrait en un individu réel, inscrit à l'existence collective au sein d'une société pluraliste où l'enjeu est moins d'universaliser le droit et l'égalité que d'empêcher les fixations artificielles des groupes majoritaires de devenir des sources d'inégalités de droit et de liberté. Avant d'être des conditions statutaires, la pleine 'citoyenneté' autant que les ICN désignent des formes interdépendantes de pouvoir et de non-pouvoir continuellement renouvelées dans l'accès différencié aux ressources et aux espaces du quotidien – entre autres, la sphère politique, la fonction publique, le domaine de l'éducation, le marché de l'emploi, le logement, les services sociaux et les soins de santé – sur lesquels les acteurs sont – individuellement ou collectivement – perçus et traités en majoritaires et en minoritaires.

Notes

- 1 Selon l'idée d'Alexander Saxton (1997, Introduction : Historical Explanations of Racial Inequality, dans E. Nathaniel Gates : *Critical Racial Theory : Essays on the Social Construction and Reproduction of Race*, Garland Publishing, New York and London) , “ explorer ” à partir d'explications historiquement plausibles apparaît “ moins prétentieux que démontrer ”.
- 2 La notion de 'nature' englobe en général celles de 'classe', de 'race' et de 'sexe'. Toutefois, contrairement aux deux autres, 'race' justifie des exclusions supplémentaires et permet d'aller beaucoup plus loin dans le dépouillement de quelqu'un de son humanité. 'Raciser' équivaut à une tentative de maximiser l'idéologie naturaliste à travers la transformation des différences phénotypiques en condi-

- tionnements internes défavorables ou favorables, et en caractéristiques intrinsèques d'infériorité ou de supériorité.
- 3 Dans cet article, j'ai fait le choix de ne pas donner de définition à cette supposée chose qu'est la citoyenneté, mais de poursuivre l'examen des principes discursifs, des règles, des visées et des représentations initiales en me situant dans le dix-neuvième siècle américain. Aborder ainsi le sujet semble être important dans la mesure où les trois notions sont restées centrales à la pensée du dix-neuvième et que nous n'arrivons pas à nous débarrasser des schèmes hérités. La 'construction sociale de la réalité' proposée continue aujourd'hui encore d'encadrer notre vision du monde et de teinter nos expériences du "réel".
 - 4 Pour un approfondissement de la théorie des groupes naturels, voir Collette Guillaumin (1977, *Race et nature : Système des marques. Idée de Groupe naturel et rapports sociaux, Pluriel*, 11, pp. 39-55; 1972, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton, Paris/La Haye).
 - 5 Tout au long des luttes historiques, la citoyenneté a servi de cadre de légitimation aux revendications à l'égalité des minoritaires qui, en principe, ne la contestent pas mais exigent son extension. Le dispositif idéologique qui en fait un principe d'inclusion est souvent réappropré par les groupes dominés dans les dénonciations des situations d'exclusion souvent présentées comme relevant de l'arbitraire et comme violant l'énoncé de droits naturels inaliénables.
 - 6 Voir Plessy c. Ferguson (1896)
- tions Complexe.
- Anderson Benedict, 1983, *Imagined Communities. Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Verso, London.
- Balibar Étienne, 1992, *Les frontières de la démocratie*, La Découverte.
- Balibar Étienne, 1990, "La forme nation : histoire et idéologie", dans Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein : *Race, nation, classe : Les identités ambiguës*, La Découverte, pp. 117-143.
- Barron Anne, 1989, "Discours juridique et colonisation du moi dans l'État moderne", *Droit et Société*, 13, pp. 359-372.
- Barthes Roland, 1957, *Mythologies*, Editions du Seuil.
- Brubaker Rogers, 1992, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge : Harvard University Press.
- Cazemajou Jean et Pierre Martin, 1983, *La crise du melting pot : Ethnicité et identité aux Etats-Unis de Kennedy à Reagan*, Aubier, Paris.
- Cleveland Grover, 1905, "Would Woman Suffrage Be Unwise?", *Ladies Home Journal*, 22, October, pp. 7-8.
- Crittenden Jack, 1993, "The Social Nature of Autonomy", *The Review of Politics*, 55(1), Winter, pp. 35-65.
- Dahrendorf Ralf, 1974, "Citizenship and Beyond : The Social Dynamics of an Idea", *Social Research*, 41(4), Winter, pp. 673-701.
- Fischbach Franck, 1993, "L'Autre et l'Etranger : les enjeux de la reconnaissance et les stratégies d'exclusion", *Philosophie Politique*, 3, pp. 65-88.
- Gellner Ernst, 1983, *Nations and Nationalism*, Ithaca : Cornell University Press.
- Glenn H. Patrick, 1998, "La citoyenneté et le droit : un bilan", dans Jerome H. Black, H. Patrick Glenn, Danielle Juteau, Daniel M. Weinstock : *Les enjeux de la citoyenneté. Un bilan interdisciplinaire/A Multidisciplinary Approach*, Immigration et Métropoles, pp. 34-46.
- Guillaumin Collette, 1977, "Race et nature : Système des marques. Idée de groupe naturel et rapports sociaux", *Pluriel*, 11, pp. 39-55.
- Hoff-Wilson Joan, 1987, "The Unfinished

Bibliographie

Armand L., D. Martin et M.F. Toinet, 1980, *Les Etats-Unis et leurs populations*, Édi-

- Revolution: Changing Legal Status of U.S. Women ” dans *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol 13 (1), pp. 7-36
- Kerber Linda, 1997, “ The Meaning of Citizenship ”, *Dissent*, Fall, pp. 33-37.
- Laurin Nicole, 1999, “ Le démantèlement des institutions intermédiaires de la régulation sociale ”, dans *Sociologie et Sociétés*, 31 (2), pp. 65-72.
- Marientras Élise, 1976, *Les mythes fondateurs de la nation américaine*, Paris, Maspero.
- Marshall T.H., 1950, *Citizenship and Social Class*, Cambridge University Press.
- Mann Michael, 1987, “Ruling Class Strategy and Citizenship”, *Sociology*, 21 (3), August, pp. 339-354.
- McAll Christopher, 1999, “ L’État des citoyens et la liberté du marché ”, dans *Sociologie et Sociétés*, 31 (2), pp. 27-40.
- McAll Christopher, 1995, “ Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté ”, dans *Lien social et Politiques - RIAC*, 34, automne, pp. 81-92.
- Miller David 1995, “ Citizenship and Pluralism ”, *Political Studies*, XLIII, pp. 432-450.
- Moynihan Patrick et Nathan Glazer, 1963, *Beyond the Melting Pot*, Cambridge : MIT Press.
- Novak Michel, 1972, *The Rise of the Unmeltable Ethnics*, Macmillan, New York.
- Okin Susan Moller, 1992, “ Women, Equality and Citizenship ”, *Queen's Quaterly*, 99(1), Spring, pp. 56-71.
- Schnapper Dominique, 1998, *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Gallimard, Paris.
- Schnapper Dominique, 1994, *La communauté des citoyens: sur l'idée de nation*, Éditions Gallimard, Paris.
- Sowell Thomas, 1983, *L'Amérique des ethnies*, L'Age d'homme, Lausanne.
- Tahon Marie-Blanche, 1999, “ Citoyenneté et parité politiques ”, dans *Sociologie et Sociétés*, 31 (2), pp. 73-85.
- Thériault Yvon, 1999, “ Présentation : La citoyenneté : entre normativité et factualité ”, dans *Sociologie et Sociétés*, 31 (2), pp. 5-14.
- Ulysse Pierre Joseph et Frédéric Lesemann 1997, “ Pauvreté, citoyenneté et marché aux Etats-Unis ”, *Cahiers de recherche sociologique*, 29, pp. 137-152.
- Waldrom Jeremy, 1989, “ John Locke : Social Contract versus Political Anthropology ”, *The Review of Politics*, vol LI, 3-29.
- Wieviorka Michel, 1993, *Racisme et modernité*, La Découverte, Paris.
- Zylberberg Jacques, 1991, “ La citoyenneté dans tous ses états ”, dans Dominique Colas, Claude Emeri, Jacques Zylberberg : *Citoyenneté et Nationalité: Perspective en France et au Québec*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 8-21.

Quelques « études de cas » et une théorie des relations sociales: la sociologie des groupes ethniques de Max Weber

Elke Winter

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009415ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009415ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Winter, E. (2000). Quelques « études de cas » et une théorie des relations sociales: la sociologie des groupes ethniques de Max Weber. *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 23–33. <https://doi.org/10.7202/009415ar>

Elke WINTER

Doctorante
Département de sociologie
Université York
Membre
Programme de Recherche sur le Racisme et la
Discrimination
Université de Montréal

QUELQUES « ÉTUDES DE CAS » ET UNE THÉORIE DES RELATIONS SOCIALES: LA SOCIOLOGIE DES GROUPES ETHNIQUES DE MAX WEBER

Introduction

Premier sociologue allemand (1864-1921), Max Weber est surtout connu pour sa sociologie de la religion, de la domination et de la bureaucratisation. Ses chapitres sur l'ethnicité et les groupes de statut¹ dans *Économie et Société* ont récemment reçu plus d'attention dans les études des identités collectives telles que les relations « raciales » et ethniques. Étudier la sociologie webérienne des relations ethniques n'est pourtant pas une tâche facile. D'une part, la complexité de l'œuvre, son caractère fragmenté ainsi qu'une apparente incohérence entre les écrits politiques et scientifiques de Weber sont à la source d'une prolifération d'interprétations qui rend sa théorie des relations ethniques difficilement accessible. D'autre part, Weber n'a pas l'intention de développer une théorie de l'ethnicité. En fait, il refuse employer l'attribut « ethnique », vague et « fourre-tout » et peu opérationnel pour la recherche rigoureuse. Néanmoins, confronté aux théories bioraciales et darwinistes, réfléchir le rapport entre race et société au début du XXe siècle constitue un défi important pour la sociologie naissante. Ainsi, à partir d'une série d'études his-

toriques et empiriques minutieuses, Weber propose une théorie des « groupes ethniques » qu'il intègre dans l'ensemble de sa théorie des relations sociales.

Dans cet article, nous proposons brièvement quelques unes de ces « études de cas » qui nourrissent les réflexions de Weber sur les idées de race et société. Nous verrons ensuite comment ces réflexions ont donné naissance aux théories des groupes ethniques les plus utilisées dans les recherches contemporaines.

Quelques « études de cas »

Le déclin de l'antiquité romaine

Bien qu'ayant tenu des propos assez ambigus sur les travailleurs ruraux d'origine polonaise à l'Est de la Prusse dans sa leçon inaugurale (Winter 1999a), un an plus tard, en 1896, Weber s'oppose aux explications raciales des faits sociaux. Plusieurs historiens de l'époque défendent la thèse d'un déclin de l'antiquité classique causé par une sélection biologique défavorable. Le recrutement des hommes les plus forts dans l'armée empêcherait ainsi une reproduction favorable des Romains (les soldats n'étant pas mariés et mourant dans la guerre) et conduirait au déclin de la « race romaine »². Prenant l'exemple de l'armée romaine qui ne recrutait presque pas d'Italiens, mais des « barbares » et en mettant l'accent sur le développement socio-économique de l'empire romain, Weber (1988b) réfute cette hypothèse. Selon lui, la disparition de la vieille culture romaine n'est pas causée par une « élimination biologique » mais plutôt par l'abandon des anciens principes administratifs et ses séquelles économiques, soit une perte de pouvoir du centre sur les régions colonisées. Le déclin de l'empire romain s'explique si clairement par des facteurs sociaux que pour Weber, il n'est pas nécessaire de faire intervenir une théorie raciale à caractère « mystique » liant l'état d'une société au déclin ou à « l'épanouissement » de sa « race »

(Weber, 1974: 118-119). Il serait « anti-scientifique » d'écarter nos connaissances des enjeux sociaux en faveur d'une hypothèse raciale « qui restera toujours incontrôlable » (Weber, 1974: 118-119). Ce premier refus des théories bioraciales constitue le début d'une réflexion profonde sur le rapport entre biologie/race et société qui préoccupera Weber tout au long de sa vie et dont nous montrons quelques exemples ici.

La questions des Noirs aux États-Unis

Lors d'un voyage aux États-Unis en 1904, Weber observe l'attitude de la majorité blanche envers deux minorités « raciales »: les Amérindiens et les Noirs. Il constate une différence fondamentale dans l'attitude des Blancs envers les membres de ces deux collectivités qui semble peu justifiée: « Aux États-Unis, la moindre goutte de sang noir disqualifie absolument un individu, ce que ne fait pas une quantité plus considérable de sang indien » (Weber, 1971: 413). Selon Weber, la discrimination envers les Noirs n'est pas provoquée par une « répulsion raciale » (Weber, 1971: 412), ni même par la croyance en une culture amérindienne supérieure à la leur. L'attitude différente des Blancs envers les Amérindiens et envers les Noirs peut se comprendre par le souvenir que les Noirs étaient un peuple esclave: « They [les Amérindiens] didn't submit to slavery » (Weber, 1974: 120; voir aussi Weber, 1971: 413). Ainsi, il constate que les « antagonismes raciaux » entre les Blancs et les Noirs aux États-Unis semblent créés par le fait que les Noirs ont été - et sont toujours - « un groupe disqualifié socialement [*ständisch*] » (Weber, 1971: 413).

L'analyse wébérienne nous apporte des clarifications à deux niveaux. D'une part, il met en lumière la construction sociale des rapports raciaux, d'autre part il précise que le rapport (l'esclavage) précède le stigma ou la « marque »: Utilisant la terminologie de Guillaumin (1972), nous pouvons dire que ce n'est pas à cause de la couleur de leur peau que les

Noirs sont devenus esclaves, mais c'est à cause de l'association de la peau noire avec l'esclavage qu'ils sont discriminés, et ce même après l'abandon de l'esclavage.

Que le rapport spécial précède la mise en valeur des traits physiques ne veut pas dire que ces traits, à leur tour, restent sans effet sur le rapport social. Dans une société raciste, le statut social d'un individu est inévitablement influencé par son apparence phénotypique. Weber nous montre que l'idéologie raciste établit elle-même un lien de causalité entre l'appartenance raciale et les destins de vie des individus: « [...] au cas où nous aurions la possibilité de rendre noirs des nouveau-nés, ces sujets eux aussi finiraient par se trouver dans une situation particulière et précaire dans la société blanche » (Weber, 1974: 120).

Les différences de performance professionnelle des ouvriers de différentes origines

En 1908 Weber mène une recherche sur la performance professionnelle des ouvriers de différentes origines dans une fabrique de tissus en Allemagne (Weber, 1988a: 124). Il s'agit de l'usine d'un membre de sa famille qui cherche à la rendre plus profitable. Au long de son étude, Weber remarque qu'il n'est pas possible d'associer définitivement certaines « qualités de base » (Weber, 1988a: 72)³ à tel groupe social et non à tel autre. Il semble ainsi impossible de vérifier si un groupe « ethnique » est « par nature » plus performant qu'un autre. La productivité des individus semble dépendre en grande partie de leur motivation personnelle. Mais comment savoir si les « dispositions » pour cette motivation appartiennent au domaine de l'inné ou de l'acquis? C'est donc, encore une fois, une question de rigueur scientifique qui pousse Weber à nous inviter à être prudent avec la définition des qualités « héréditaires ». D'une part, « la transmission aux enfants des caractéristiques parentales par *tradition* (en opposition à l'hérédité biologique) ne passe pas toujours par une tradition con-

sciente, mais par l'imitation inconsciente dès le jeune âge » (Weber, 1988a: 251, notre traduction). De cela provient la difficulté de distinguer entre les domaines de l'inné et de l'acquis⁴. D'autre part, le comportement humain est le produit d'une certaine capacité intellectuelle, qui le distingue du comportement instinctif des animaux. Ce sont les motivations subjectives des êtres humains qui engendrent leurs actions sociales et non pas leurs dispositions « raciales ». Weber s'éloigne ici de toute approche déterministe et trace la frontière entre les sciences sociales et les études biologiques.

L'ordre de caste en Inde

Comme dans ses études sur les États-Unis, Weber montre aussi pour le système de caste en Inde que l'antagonisme entre les différents groupes « raciaux » est le résultat d'un rapport social: l'esclavage dans le cas des États-Unis, une conquête militaire et politique dans celui de l'Inde. Dans les deux cas, la différence de pigmentation de peau ne sert que de signification symbolique des différences de statut social. Malgré le caractère scientifique douteux des sources que Weber aborde pour ses études sur l'Inde (Thapar, 1980), son analyse ne renvoie nullement à une supériorité de « race ». Il présume plutôt que l'origine du système des castes résulte de la conquête des Dravidiens, gens à la peau foncée, par les Ariens, ayant la peau claire. Ces derniers ont ensuite exclu les Dravidiens de toute occupation habituellement associée à un statut social supérieur et à l'honneur social⁵. Ils ont ainsi sanctionné leur hiérarchie sociale par une division interethnique du travail⁶, qui renforce la reconnaissance de l'honneur social supérieur du groupe dominant. Dans le cas de l'Inde, cet ordre est consolidé à l'aide d'une doctrine religieuse. Bien que la doctrine du *karma* soit probablement plus vieille que le système de caste (Schmuhl, 1991), elle a été utilisée et transformée de façon extrêmement efficace pour la perpétuation du statut supérieur des Brahmanes. Selon Weber, il s'agit d'une

« invention géniale » du groupe dominant qui fait en sorte que les inégalités sont acceptées et légitimées par toutes les couches sociales de la société (Weber, 1980: 537). Bien que l'imbrication de divers éléments soit d'une telle perfection qu'il devient de plus en plus difficile de séparer les facteurs (biologiques, culturels, idéels, matériels, etc.) et d'indiquer les causes et les conséquences, Weber n'adopte pas une argumentation naturaliste, mais fait ressortir les relations de pouvoir (la conquête) comme étant la base à toute hiérarchisation sociale.

Après avoir partagé quelques observations que Weber a pu faire en étudiant l'histoire et la religion, ainsi qu'en voyageant⁷ et en faisant la recherche empirique, passons maintenant aux conséquences de ces observations, réflexions et convictions (rigueur scientifique) pour sa théorie des relations ethniques.

La théorie wébérienne des relations ethniques

Les relations sociales et leurs fermetures

Pour Weber, toute relation sociale, définie comme l'orientation mutuelle des comportements (Weber, 1971: 24), repose sur des fondements rationnels ou irrationnels ainsi que sur des processus de « sociation » (*Vergesellschaftung*) et de « communalisation » (*Vergemeinschaftung*). La sociation se réfère au processus de concertation rationnelle entre des acteurs pour la réalisation d'objectifs communs. Ces buts peuvent être de nature matérielle ou idéale. Elle est fondée sur un compromis d'intérêts (Weber, 1971: 41-43). La communalisation, quant à elle, repose sur un fondement affectif, émotionnel ou traditionnel (Weber, 1971: 41-43). Elle se réfère donc au processus de naissance de sentiments de solidarité et d'appartenance commune parmi les acteurs. En réalité, il est difficile de dire par laquelle des deux motivations débute une relation sociale. Généralement, il s'agit d'un mélange des deux formes, car l'une s'enchaîne directe-

ment avec l'autre. Très souvent, la nécessité ou la volonté de satisfaire des besoins matériels pousse les acteurs sociaux à une concertation rationnelle, motivée par la compétition (économique) pour des biens convoités limités⁸. Étant donné que les personnes engagées dans la lutte ont intérêt à limiter la concurrence, elles profitent des caractéristiques telles la race, la langue, le lieu d'origine ou encore l'ascendance pour exclure leurs « adversaires » de la compétition. Le choix de ces caractéristiques diffère selon les circonstances: « [...] on recourt, en fait, à [la caractéristique] qui apparaît le plus immédiatement » (Weber, 1971: 355).

Tant dans le cas de l'ordre de caste en Inde que dans celui de l'idéologie raciste aux États-Unis, nous pouvons observer ce processus de l'exclusion ethnique. Weber ne montre pas seulement que l'ethnicité est un produit des relations sociales. Il démontre aussi que les *marques* sont choisies d'une manière arbitraire par le groupe dominant et elles ne servent pas, en premier lieu, de repère identitaire au groupe dominant. Le groupe dominant se définit plutôt par son universalisme et impose « la différence » aux minoritaires. N'ayant pas le pouvoir de refuser d'être nommé, le groupe minoritaire reprend les attributs accordés par le groupe majoritaire afin de fermer sa propre communauté. Ainsi, l'exclusion à caractère racial, linguistique, religieux ou « ethnique » fournit la base d'un comportement communautaire et d'un sentiment d'appartenance « ethnique » chez les minoritaires⁹.

Weber nomme « fermeture d'une communauté vers l'extérieur » la restriction de l'accès aux opportunités sociales et économiques (Weber, 1971: 44, 355-356). Cette fermeture s'effectue à différents degrés qui varient de l'exclusion totale des compétiteurs « étrangers » à une admission conditionnelle pour de nouveaux membres. En se référant à la spécialisation occupationnelle des castes indiennes, Weber montre que la fermeture de la communauté n'est pas le privilège des groupes dominants, mais qu'elle peut

être effectuée par un groupe situé à n'importe quelle position du continuum de la stratification¹⁰.

Une fermeture peut également être effectuée « vers l'intérieur » du groupe (Weber, 1971: 356). Dans ce cas, certains membres du groupe original sont successivement exclus des privilèges acquis. Dans ces communautés plus ou moins « fermées » vers l'extérieur et vers l'intérieur, il existe un double processus d'exclusion sur la base des « différences ». Dans les deux cas, la fermeture de la communauté est accompagnée par la soumission des membres et des non-membres aux règles imposées par le groupe dominant. Elle est rendue visible par des critères faciles à distinguer et socialement mis en valeur afin de démarquer la « différence » entre le « nous » et le « eux »¹¹.

Les groupes de statut et l'ordre de castes

Weber fait particulièrement ressortir le caractère matériel des fermetures des relations sociales. Néanmoins, il ne néglige pas le côté idéal, c'est-à-dire la volonté de l'usurpation de « l'honneur social » (*ständische Ehre*; Weber, 1980: 534). Pour Weber l'honneur social renvoie à un sentiment de dignité et à la reconnaissance d'un certain statut dans une société donnée. Il définit ainsi les « groupes de statut » (*Stände*) en tant que communautés dont les membres ont un style de vie, un « habitus » en commun¹². Ce dernier représente un degré spécifique de l'honneur social qui découle souvent, mais pas nécessairement, de la situation matérielle du groupe: « la possession n'a pas toujours une valeur sociale (*ständisch*), mais c'est souvent le cas » (Weber, 1980: 535; notre traduction). La différence entre les divers groupes de statut est donc souvent le résultat de leur pouvoir économique (Weber, 1980: 535-536)¹³. Néanmoins, comme dans le système de caste, le statut religieux ou social supérieur peut également être à la source d'un enrichissement économique du groupe, car il provoque

des situations d'accès différentiel aux droits légaux, au pouvoir politique et aux ressources sociales, telles que l'éducation. Weber souligne spécialement cette dernière raison comme cause du statut inférieur des Noirs aux États-Unis après l'abandon de l'esclavage (Weber, 1971: 413)¹⁴.

En principe, les groupes de statut ne sont pas fondés sur une croyance à une ascendance commune. Cependant, leur volonté de monopoliser l'honneur social conduit à la restriction des relations sociales aux membres du groupe et à la fermeture « monopolistique » de la communauté¹⁵. D'une part, par l'entretien et l'approfondissement des « petites différences » (Weber, 1971: 415) ainsi que par l'absence d'intermariages et de « commensalisme », la communauté s'aperçoit d'une différence importante qu'elle renvoie à une altérité de sang (Weber, 1971: 421). D'autre part, « l'endogamie » de la communauté¹⁶ peut effectivement provoquer une « purification des types anthropologiques par élevage » (Weber, 1980: 537; notre traduction). Il n'est donc pas étonnant que Weber prévoit la possibilité de transformation de groupe de statut en groupe ethnique: « L'origine de la formation des groupes de statut n'est généralement pas de nature ethnique. C'est plutôt le contraire » (Weber, 1980: 537; notre traduction).

Tandis que l'existence des groupes ethniques occupant des territoires différents ne suppose pas forcément une hiérarchie sociale, « la formule normale » dans laquelle les communautés ethniques cohabitent dans une société multi-ethnique semble plutôt ressembler à l'ordre de castes. Ce dernier transforme « la coexistence simultanée horizontale des groupes ethniques et elle les place dans une hiérarchie sociale verticale » (Weber, 1980: 536, notre traduction) où le groupe minoritaire accepte et intériorise la distribution inégale de « l'honneur ethnique » et le statut privilégié (les « droits ») du groupe dominant.

La mobilisation politique

Si Weber fait ressortir la production de l'ethnicité dans les relations sociales à caractère économique et social (*ständisch*), il observe qu'elle est également la cause et la conséquence d'une activité spécifiquement politique. C'est « en premier lieu la communauté politique, [qui] éveille [...] la croyance à des traits en commun ethnique. [...] Cette croyance a tendance à persister après [la] décadence de la communauté politique » (Weber, 1971: 416). Souvent, les « communautés de souvenirs politiques » (Weber, 1971: 417) transforment, d'une manière « artificielle » une relation sociale de type sociation en une relation de type communalisation (Weber, 1971: 416). Cette transformation renforce les liens entre les membres de la communauté en leur offrant une légitimation morale pour l'activité collective¹⁷. Le moment le plus adéquat pour créer les sentiments d'origine commune et de parenté ainsi que pour faire appel à la solidarité qu'elles impliquent est évidemment une menace de guerre (Weber, 1971: 421).

L'importance de la redéfinition d'une sociation rationnelle dans une communalisation « personnelle » se manifeste particulièrement par la facilité à mobiliser les membres d'une « communauté de sang » pour l'activité politique (Weber, 1971: 423). Une conscience (ou l'identité) « ethnique » semble donc renvoyer à une motivation spécifique d'activité sociale, notamment à la poursuite d'un projet politique (Weber, 1971: 423), dont, par exemple, la création d'un État national. Ainsi, d'une part, la communauté construit les « sentiments de communauté ethniques », et de l'autre elle les mobilise selon ses fins.

L'intelligibilité significative

L'ethnicité décrit-elle donc des traits tout à fait relatifs? Est-ce qu'elle repose sur une « fausse conscience »? Pour répondre à ces questions, il nous faut nous arrêter sur ce que Weber appelle l'*intelli-*

gibilité significative, c'est-à-dire la compréhension minimale des gestes posés. Contrairement au partage de la même couleur de peau, qui n'est opératif qu'au niveau d'une « visibilité », le partage d'une langue (qui constitue le « bien culturel de masse »¹⁸), d'une religion, de styles de vie ou de coutumes en commun facilite directement la compréhension réciproque et rend plus aisée la naissance d'un groupe ethnique. À l'inverse, le manque de compréhension mutuelle peut empêcher l'établissement des relations sociales et devenir le facteur essentiel d'une frontière ethnique. Bien que Weber emploie l'importance de l'intelligibilité significative surtout au niveau de la « communauté de langue », nous pouvons élargir son concept - sans le trahir - aux groupes qui partagent un « destin » politique et économique ou encore une situation sociale « objective » commune. Comme les coutumes et la mémoire collective possèdent un sens subjectif, les styles de vie et les convictions d'un autre groupe ethnique peuvent nous paraître incompréhensibles si nous ne possédons pas la clé explicative. Par conséquent, le groupe ethnique provoque souvent la restriction des relations sociales aux membres du groupe, qui devient ainsi l'équivalent de la « communauté de relations sociales » (Weber, 1971: 417)¹⁹, communauté qui renforce, à son tour, les « sentiments de communauté ethniques ».

Les groupes ethniques

Comment donc résumer tout ces éléments d'une théorie complexe dans une définition des groupes ethniques ? Rapellons d'abord que pour Weber l'ethnicité n'est pas une question de « race ». D'une part, comme nous l'avons vu dans les cas du déclin de l'empire romain et de la recherche sur la performance des ouvriers provenant de différentes origines, Weber doute de l'utilité de ce concept pour des raisons de rigueur scientifique et méthodologique. D'autre part, il constate que le partage des mœurs et la possession de dispositions semblables héritées ne conduisent à une communauté

que s'ils sont ressentis subjectivement comme caractéristiques communes. Ils sont donc des catégories relationnelles, façonnées par une relation sociale²⁰, qui n'acquièrent une importance que par la confrontation à autrui. Par conséquent, il distingue le groupe ethnique d'un « groupe de parenté » (*Sippe*; Weber, 1971: 416), tout en soulignant l'importance d'une « croyance » d'appartenance à une collectivité qui, en soi, est imaginée.

« Nous appellerons groupes ethniques, quand ils ne représentent pas des groupes de parenté, ces groupes humains, qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'*habitus* extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation - peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement » (Weber, 1971: 416).

Si l'ethnicité est ainsi une construction idéale, elle est aussi une construction matérielle. D'abord, Weber explique que les différences de langue, de religion, de coutume et même d'apparence physique sont le produit des différentes conditions d'existence (économiques ou politiques) auxquelles les êtres humains ont dû s'adapter au cours de leur histoire (Weber, 1971: 419)²¹. Ensuite, il observe que les « frontières ethniques fixes » (Weber, 1971: 417)²² sont généralement produites dans le cas d'un déplacement d'un groupe social provenant d'une région éloignée vers le territoire habité par un autre groupe. D'habitude, les déplacements des populations tels que la migration et la colonisation sont motivés par la volonté d'une appropriation des ressources. Ils conduisent à un rapport différentiel de pouvoir²³. C'est ici où, à partir d'un ensemble des caractéristiques préexistantes, les *marques* de l'ethnicité

sont choisies. Celles-ci peuvent être à ce point diversifiées²⁴ qu'il est impossible de les déterminer toutes (Weber, 1971: 417, 423): « le contenu de l'activité de communauté possible sur une base *ethnique* reste indéterminé » (Weber, 1971: 420).

Conclusion

Grâce à une rigueur scientifique qui lui interdit d'accepter les explications raciales des faits sociaux appuyées par la plupart de ses contemporains, Max Weber rejette le caractère essentialiste de l'ethnicité sans mettre en doute l'existence des « sentiments de communauté ethniques » en général. Sa proposition de jeter par-dessus bord l'attribut ethnique tout en proposant une définition des *groupes* ethniques nous demande de restituer la discussion des groupes ethniques dans sa théorisation des relations sociales. Prenant en considération à la fois l'évolution de sa pensée à l'aide des « études de cas » et les éléments les plus retenus dans les recherches contemporaines, nous avons proposé une relecture de sa sociologie des groupes ethniques telle que proposée dans *Économie et Société*. Cette relecture permet de comprendre pourquoi la théorie de cet auteur a donné naissance à des diverses interprétations et applications dans le domaine des relations ethniques, soit les théories des frontières ethniques, de la solidarité ethnique, de l'exclusion ethnique et de l'activité politique (Winter 1999b). Ces interprétations nous montrent les différentes facettes de l'ethnicité. En fait, même si souvent non reconnue par le groupe majoritaire, l'ethnicité n'est pas une caractéristique exclusive des minorités qui renvoie nécessairement à une identité particulariste. Elle est plutôt un phénomène universel qui se trouve à la source d'un grand nombre des formations sociales, même celles de caractère aussi rationnel que l'État moderne. Présente dans la vie quotidienne des sociétés de plus en plus ouvertement « ethniques », elle est le produit et le catalyseur des rela-

tions sociales à type multiple.

Notes

- 1 L'utilisation du concept « groupes de statut » peut surprendre le lecteur qui n'est pas familier avec la littérature anglaise dans le champ des relations ethniques. En effet, la traduction française d'*Économie et Société* suggère « rangs sociaux » ou encore « ordres » (les deux mots sont utilisés) pour le terme allemand *Stände*. Le terme renvoie à la fois à un statut socio-économique et culturel. En continuité avec le jargon de notre domaine, nous employons la traduction du terme anglais.
- 2 Otto Seeck *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* (6 vols. Berlin et Stuttgart, 1897-1920), cité en Schmuhl (1991).
- 3 Les « qualités de base » identifiées sont entre autres l'intelligence, le caractère, le tempérament et l'état physique.
- 4 Nous trouvons ici l'idée que « l'ethnicité » n'est pas nécessairement associée à des rites culturels spécifiques, mais qu'elle se manifeste avant tout dans les comportements inconscients de tous les jours, dans la banalité du quotidien. Weber revient sur ce thème lors de sa discussion des groupes ethniques dans *Économie et Société*. Pour une discussion de la production de l'ethnicité lors de la socialisation des nouveau-nés voir Juteau (1983).
- 5 Cette hypothèse semble être confirmée par le fait que le nom original pour l'état social (*varna*) signifie « couleur ». Les quatre castes principales en Inde sont effectivement nommées selon les couleurs blanc, rouge, jaune et noir.
- 6 La spécialisation occupationnelle des groupes ethniques se trouve à la base

du concept de la « division culturelle du travail », développé par Hechter (1976a) pour expliquer la persistance des solidarités particularistes dans les sociétés capitalistes. Selon cet auteur, l'assignation d'individus à des types d'emplois et à des rôles spécifiques sur la base de traits culturels observables renforce les sentiments d'appartenance ethnique et le maintien des liens de solidarité avec une communauté spécifique.

7 Sans mettre en question la pertinence des observations personnelles de Weber lors de son voyage aux États-Unis, nous pouvons pourtant constater que ses réflexions sur les trois « races » ressemblent à celles Toqueville ([1864/66] 1986) dans *De la démocratie en Amérique*.

8 Ces biens peuvent être des ressources rattachées à un territoire donné, c'est-à-dire des fonctions, des postes de gestion, d'emploi, etc. (Neuwirth, 1969).

9 L'idée que le groupe majoritaire se définit par son « universalisme » et non par sa spécificité est développée davantage chez Guillaumin (1972) et Juteau (1996).

10 Neuwirth (1969) s'appuie sur l'idée que la « fermeture monopolistique » peut être effectuée par un groupe situé à n'importe quelle position du continuum de la stratification. Selon elle, la non-fermeture de la communauté noire aux États-Unis provoque leur exclusion totale de la société.

11 L'approche de McAll met l'accent sur le processus « circulaire » de transformation d'une sociation en communalisation et de celle-ci en sociation. D'une part, les individus réunis en sociation développent des sentiments d'appartenance interprétés en termes de « sentiments de communauté eth-

niques » et de « sentiments de parenté ethnique » (McAll, 1995). D'autre part, l'imposition des règles conduit à la « communauté de droits ». En outre, McAll remarque que l'exclusion sociale et sa légitimation en termes d'une différence « naturelle » décrit un processus « d'ethnisation » ou de « naturalisation » des inégalités sociales (McAll, 1990).

12 Voir l'élaboration du concept de « l'habitus » dans les recherches de Bourdieu (1979). L'idée du partage d'un style de vie devient également important dans l'élaboration du concept de « l'ethnicité de classe » chez McAll (1990).

13 La réciprocité ou complémentarité des appartenances à une classe et un groupe de statut chez Weber donne naissance à l'approche de Rex (1986), fondée sur les classes sociales en combinaison avec l'idée des groupes de statut: quand deux groupes ethniques entrent dans un rapport de marché mutuel, ils deviennent des porteurs de caractéristiques de classe auxquels s'ajoutent les sentiments d'appartenance commune que les classes basées sur l'ajustement de l'intérêt acquièrent seulement d'une manière graduelle. Quand une classe s'organise pour préparer une action politique, elle peut également faire appel à des sentiments ethniques d'appartenance commune afin d'augmenter la solidarité parmi ses membres.

14 Rappelons ici le lien entre Weber et W.E.B. Du Bois. Ce dernier lutte pour une amélioration de l'éducation des Noirs aux États-Unis (Du Bois, [1968] 1971).

15 L'idée de la « fermeture monopolistique » est devenu un concept clé dans la théorie de Hechter (1976b, 1978). Elle renvoie tant à la « division culturelle du travail » qu'au « colonialisme interne ». Tandis que le premier cas décrit l'émergence des solidarités eth-

- niques au centre des sociétés modernes, le second explique les ethno-nationalismes à la périphérie des sociétés industrielles. Il s'agit, ici, d'une division culturelle du travail entre le centre et la périphérie à l'intérieur d'un espace national.
- 16 Pour Weber, « l'endogamie d'une communauté » est « un processus de l'activité communautaire qui fait que seuls les descendants endogènes seront acceptés comme des membres égaux en droit de cette activité ». Il précise que l'endogamie de la communauté est souvent le produit secondaire des tendances à monopoliser la puissance et l'honneur social (Weber, 1971: 412).
- 17 Se référant au processus d'une « transformation artificielle » d'une sociation en communalisation, Lenhardt (1990) montre que la théorie de la rationalisation de Weber ne contredit pas celle des groupes ethniques. Weber semble plutôt prévoir le va et vient entre les facteurs rationnels et irrationnels de l'activité sociale.
- 18 Dans *Économie et Société* le terme allemand *Massenkulturgut* est traduit par « patrimoine de civilisation de masse » (Weber, 1971: 417). Il nous semble que « bien culturel de masse » reflète mieux la signification du terme allemand.
- 19 La « communauté de relations sociales » joue un rôle important pour la dimension interactionniste de l'approche de Hechter (1978). Pour ce dernier, c'est l'intensité des contacts intra-groupe et inter-groupes qui influence l'émergence des sentiments de solidarité et d'appartenance soit à une communauté « ethnique », soit, dans le deuxième cas, à la société plus large. La « frontière ethnique » ne semble donc pas indiquer la construction des *marques* dans un rapport de pouvoir; elle dessine plutôt l'absence de relations sociales.
- 20 Nous trouvons ici les principaux éléments d'une approche qui met l'accent sur les relations sociales au sein desquelles les éléments culturels distinguant les groupes ethniques sont activés ou redéfinis (Juteau 1996). L'idée même de la « frontière ethnique » - généralement associée à Barth (1969) - se trouve chez Weber, bien qu'elle n'ait pas encore été très développée.
- 21 L'ethnicité, où plutôt la dimension « interne » de la « double frontière de l'ethnicité » est donc, comme le précise Juteau (1996), construite de manière matérielle dans la vie quotidienne, notamment par le travail des mères (1983).
- 22 Weber n'anticipe pas seulement le concept de la « frontière ethnique » en parlant de la « communauté sociale de relations» (*soziale Verkehrsgemeinschaft*), comme le remarque Hechter (1976b: 1164), mais il l'utilise explicitement.
- 23 Ce rapport-ci constitue la frontière externe dans le concept de la « double frontière de l'ethnicité » (Juteau-Lee, 1979, Juteau, 1996).
- 24 Il peut s'agir de la langue, de la croyance religieuse, des destins politiques communs, de la mémoire collective, des différentes apparences physiques, des conduites économiques, des façons de se vêtir, de se loger, de se nourrir ainsi que de la division du travail (Weber, 1971:414,418).

Bibliographie

- BARTH, Fredrik (1969). « Introduction », dans F. Barth (éd.) *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Little Brown, p. 9-

38.

- BOURDIEU, Pierre (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de minuit.
- DU BOIS, W. E. Burghardt ([1968] 1971). *Dusk of Dawn. An Essay Toward an Autobiographie of a Race Concept*, New York, Schocken Books, 334 p.
- DAHRENDORF, Ralf (1988). « Max Weber and Modern Social Science », dans Wolfgang J. Mommsen et Jürgen Osterhammel (éds.) *Max Weber and his Contemporaries*, London, Unwin Hyman Ltd., p. 574-580.
- GUILLAUMIN, Colette (1972). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton & Co. 247 p.
- HECHTER, Michael (1976a). « Ethnicity and Industrialization: On the Proliferation of the Cultural Division of Labour », *Ethnicity*, vol. 3, p. 214-224.
- HECHTER, Michael (1976b). « Response to Cohen: Max Weber on Ethnicity and Ethnic Change », *American Journal of Sociology*, vol. 81, n° 5, p. 1162-1168.
- HECHTER, Michael (1978). « Group Formation and the Cultural Division of Labour », *American Journal of Sociology*, vol. 84, n° 2, p. 293-318.
- JUTEAU-LEE, Danielle (1979). « La sociologie des frontières ethniques en devenir », dans D. Juteau-Lee (éd.) avec la collaboration de L. Laforge, *Frontières ethniques en devenir/ Emerging Ethnic Boundaries*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 1-19.
- JUTEAU, Danielle (1983). « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 39-54.
- JUTEAU, Danielle (1996). « L'ethnicité comme rapport social », *Mots*, Paris, automne, p. 97-105.
- LENHARDT, Gero (1990). « *Ethnische Identität und gesellschaftliche Rationalisierung* », *Prokla*, vol. 79, p. 132-154.
- MC ALL, Christopher (1990). *Class, Ethnicity, and Social Inequality*, Montréal, Kingston, London, Buffalo, McGill-Queen's University Press, 295 p.
- Mc All, Christopher (1995). « Les murs de la cité: territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien social et politiques* (RIAC), automne, p. 81-91.
- NEUWIRTH, Gertrud (1969). « A Weberian Outline of a Theory of Community: it's Application to the Dark Ghetto », *The British Journal of Sociology*, vol. 20, n° 2, p. 148-163.
- REX, John (1986). *Race and Ethnicity*, Milton Keynes, Open University Press, 148 p.
- SCHMUHL, Hans-Walter (1991). « Max Weber und das Rassenproblem », dans *Was ist Gesellschaftsgeschichte? Positionen, Themen, Analysen (Festschrift für Hans-Ulrich Wehler)* München, C.H. Beck, p. 331-341.
- THAPAR, Romila (1980). « Durkheim and Weber on Theories of Society and Race Relating to Pre-colonial India », dans UNESCO *Sociological Theories: race and colonialism*, Poole, Sydenhams Printers, p. 93-116.
- TOQUEVILLE, Alexis de ([1864/66] 1986). « Quelques considération sur l'état actuel et l'avenir des trois races qui habitent le territoire des États-Unis », dans *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, p. 467-598.
- WEBER, Max ([1921] 1980). *Wirtschaft und Gesellschaft*, Johannes Winckelmann (éd.), Tübingen, J.C. B. Mohr (Paul

Siebeck), 945 p.

liée).

WEBER, Max (1971). *Économie et Société*, tome I, traduit par Julien Freund *et al.*, Paris, Plon, 650 p.

WEBER, Max (1974). « Commentaire à Ploetz », traduction par Guillaumin, Colette et Léon Poliakov, « Max Weber et les théories bioraciales du XXe siècle », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 56, p. 115-126.

WEBER, Max ([1908] et [1908-1909] 1988a) « Methodologische Einleitung für die Erhebung des Vereins für Sozialpolitik über Auslese und Anpassung (Berufswahl und Berufsschicksal) der Arbeiterschaft der geschlossenen Großindustrie » et « Zur Psychophysik der industriellen Arbeit » dans Marianne Weber (éd.) *Max Weber. Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), p. 1-60 et 61-255.

WEBER, Max ([1896] 1988b). « Die sozialen Gründe des Untergangs der antiken Kultur » dans Johannes Winckelmann (éd.) *Max Weber. Gesammelte Aufsätze zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), p. 289-310.

WINTER, Elke (1999a). « Logiques de l'idéologie raciste: les leçons des discours de Max Weber », *Cahiers d'Histoire* (département d'histoire, Université de Montréal), numéro spécial: Mélanges d'histoire allemande, sous la direction de P. Létourneau, vol. 19, no 1, 1999, p. 37-55.

WINTER, Elke (1999b). « L'approche wébérienne dans les études sur l'ethnicité », communication présentée au colloque des étudiants et jeunes diplômés *Colloque du CEETUM*, organisé par le *Centre d'études ethniques*, Université de Montréal, avril (non-pub-

Les lieux insoupçonnés de la violence au Pérou

Réflexions sur des notes de terrain

Celia Rojas-Viger

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009416ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009416ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Rojas-Viger, C. (2000). Les lieux insoupçonnés de la violence au Pérou : réflexions sur des notes de terrain. *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 35–45.
<https://doi.org/10.7202/009416ar>

ROJAS-VIGER Célia

Doctorante
Département d'anthropologie
Université de Montréal

"Je ne crois pas, comme certains le pensent, que maintenant au Pérou la paix existe. La paix ne se conquiert pas avec des balles. Ce type de triomphalisme me dérange car, en fait, tout est encore à faire." ¹

Juan Julio Wicht,
Jésuite, otage volontaire.

En Amérique latine, les phénomènes de **violence**, dus aux dictatures militaires, aux guerres civiles, au trafic de drogues, à la corruption et à la pauvreté, agissent comme facteurs fragilisants sur la vie et créent la peur, les traumatismes, l'incrustation personnelle de la souffrance, la privation affective et la désintégration familiale. Face à cette instabilité démocratique, on constate, depuis les années 60, une corrélation positive avec l'augmentation de la migration interne et externe (OMS-OPS², 1993). Dans ce contexte, la violence revêt une signification spécifique pour les femmes qui sont soumises à la répression et à la torture physique, psychologique et sexuelle, entraînant des grossesses non-désirées, l'abandon du partenaire, la monoparentalité... (ONU, 1995). La violence ainsi manifestée imprègne la structure du social, s'institutionnalise et se perpétue malgré le passage d'un régime dictatorial à un gouvernement démocratique. C'est le cas du Pérou et du Chili où j'ai réalisé un travail de terrain qui a duré sept semaines, au printemps de 1997, pour cinq et deux semaines respectivement.

Les nouvelles qui nous sont parvenues du Pérou, depuis les années 70 et davan-

tage depuis 1980, signalent la présence croissante de la violence politico-militaire ("Sendero luminiso"³, répression des Forces armées, tortures, assassinats, disparitions...) et de la violence économico-sociale (ajustement structurel⁴ et crise économique, accentuation de la pauvreté, narcotrafic, délinquance...). À partir de 1990, même si la violence s'avère être sous contrôle, le Président⁵ manifeste de diverses manières sa volonté de renforcer la tendance historique d'une pratique autocratique dans l'exercice du pouvoir. Un exemple est "l'auto-coup d'État" de 1993 dans lequel il supprimait la chambre des députés et celle des sénateurs, pour la re-constituer un peu plus tard avec majoritairement des membres de son parti. Cette tendance a aussi été montrée à l'opinion publique internationale lors du dénouement, à la mi-avril 1997, des événements survenus à la résidence de l'Ambassadeur du Japon, alors qu'au niveau national et international, on postulait une solution pacifique (Ideele 1997, 1). Cet autoritarisme s'est manifesté à nouveau avec un projet de loi spéciale qui permettrait une troisième postulation à la présidence du pays en l'an 2000, comme le décrit Eguiguren (1997)⁶. Un tel contexte explique en grande partie la migration massive des régions rurales vers les villes ainsi que vers l'extérieur du pays, comme au Canada et au Québec.

Dans le contexte de l'installation de la dictature militaire, le Chili, en 1973, a vécu une migration importante, constituée fondamentalement - à cette époque - de réfugiés politiques qui ont été reçus ici. En 1995, paradoxalement pendant un gouvernement démocratique, une nouvelle vague de chiliens - néanmoins de moindre envergure - est venue aussi au Québec, probablement en lien avec les problèmes d'instabilité économique et de pauvreté. Mais aussi, selon le Comité de Defensa de los Derechos del Pueblo⁷ (Rojas et al. 1996), parce que malgré le virage politique démocratique, l'impunité légale⁸ a été instituée. Elle a pour conséquence de perpétuer la situation de

violence, d'accroître l'inquiétude de la population concernée et d'amplifier les préoccupations des défenseurs des droits humains et des professionnels de la santé qui se mobilisent en faveur de la justice, pour la véracité des faits.

En réfléchissant sur ces faits, une série d'interrogations s'imposent : Quel est le contexte réel qui permet à la violence de persister ? Comment cette violence s'exerce-t-elle dans la vie quotidienne ? Comment affecte-t-elle le comportement et la santé des personnes ? Comment influence-t-elle la migration dans ses différentes formes ?

Le travail de terrain réalisé dans ces deux pays tend à témoigner d'une situation de violence structurelle qui possède des racines historiques, documentées depuis la Conquête espagnole. De tout temps, cette violence a agi directement ou indirectement sur la santé, les comportements et les interrelations culturelles ainsi que sur l'accroissement de la migration. De plus, la banalisation de sa pratique, menée par l'État ou par tout autre acteur, peut faire croire qu'elle fait "partie de la nature humaine" et qu'on peut y recourir tout naturellement...! De là l'importance de comprendre cette réalité à partir des faits récents.

Démarche méthodologique

Le présent document résulte d'une réflexion sur le travail de terrain réalisé au Pérou, tout en faisant certaines comparaisons avec la situation du Chili. Ce terrain constitue une des étapes d'une étude plus vaste entreprise dans le cadre de la recherche pour l'obtention du PhD en Anthropologie⁹. Elle tente de préciser les "situations typiques" contextuelles de violence (dictature, guerre, corruption, pauvreté...) qui génèrent des expériences-pivots et des facteurs fragilisants. Le Québec, terre de réception, offre des possibilités pour que ces nouveaux arrivants réussissent à se sortir des diffi-

cultés de leur période pré-migratoire et aient un parcours de vie plus stable, dans la sphère publique. Cependant, dans la sphère du privé, les changements sont plus lents et les rapports homme-femme sont persistants parce qu'ils répondent à des structures familiales d'origine où la socialisation a été plutôt patriarcale et/ou machiste, ce qui explique la dés-structuration de la dynamique familiale, la violence conjugale et les pratiques sexuelles sans protection, pendant la période post-migratoire.

Le travail de terrain a donc eu pour **but** de *mieux comprendre le contexte politique, social et culturel qui est empreint de violence et l'impact sur la santé, les comportements et la migration des personnes, en particulier au Québec depuis 1970 jusqu'à nos jours. Les objectifs* poursuivis ont été de 1) *connaître l'opinion des personnes et des intervenants de la santé de ce pays sur le contexte socio-politique et sur la migration interne et externe*, et 2) *recueillir les divers documents scientifiques produits sur ces sujets et sur leur impact sur la santé des personnes, des familles, des communautés et de la société en général*.

Pour y arriver, j'ai visité trois régions du Pérou : Lima, la capitale, Ancash, au nord de Lima, région qui a été secouée par la violence de la nature (tremblement de terre) en 1970 et Ayacucho, zone située au sud-est de Lima, dans les Andes, et qui a été la scène des plus grandes violences politiques entre le Sentier lumineux et les Forces armées, qui ont maintenu le pays "entre deux feux", de 1980 à 1992. C'est à Santiago du Chili que j'ai recueilli la documentation sur la violence structurelle et réalisé les entrevues auprès d'intervenants sur leur façon d'agir et de réagir face à l'impact de la violence sur la santé.

J'ai privilégié l'**approche de l'observation participante ethnographique** pour prendre connaissance des faits. Elle a été complétée par la question ouverte, "comment vous sentez-vous dans votre pays?" posée aux différents interlocuteurs soit

dans la conversation informelle comme dans l'entrevue semi-dirigée. L'information a aussi été recueillie lors de l'assistance à des réunions scientifiques, politiques et sociales, dans l'information locale, à travers les journaux, les revues et la télévision, et dans la cueillette de documents. Enfin toutes ces procédures ont été empreintes de la participation à la vie quotidienne surtout pendant mes déplacements dans les transports en commun. En tout temps, les principes d'éthique ont été respectés. Pour l'analyse, les données ont été regroupées selon les sujets les plus fréquemment abordés, en supposant qu'ils représentaient une préoccupation plus ressentie par les interviewés et plus commentée par les masses médias. Il est important de souligner que dans ce processus, les personnes participantes ont, malgré leurs souffrances, manifesté de l'intérêt et de la motivation. J'espère leur rendre un juste témoignage de reconnaissance par la présente étude sur les lieux insoupçonnés de la violence au Pérou et leur impact sur la vie, la santé et la migration.

Contexte péruvien changeant et ses lieux insoupçonnés de violence

En mai 1997, le Pérou sortait, depuis moins d'un mois, de l'épreuve de violence, suivie en direct par la télévision nationale et internationale, de l'opération militaire survenue à la résidence de l'ambassadeur du Japon, avec le dynamitage de celle-ci et le bilan meurtrier qui en suivit. Cependant, les préparatifs du voyage m'avaient fait omettre cet événement, comme si la mémoire essayait d'oublier pour me laisser la liberté d'initier mon travail de terrain. Mais, très rapidement, dès mon arrivée à Lima, je me suis sentie submergée par un environnement de violence, porté à travers les commentaires des personnes venues m'accueillir à l'aéroport.

Lima et son visage contrasté

Lors de mon arrivée, le 9 mai 1997, à Lima, capitale du Pérou, qui réunit à elle seule le tiers de la population nationale¹⁰, plusieurs événements socio-politiques et économiques faisaient émergence. De plus, El Niño¹¹, s'était déplacé dans le Pacifique et causait des effets désastreux. Pour la côte, la chaleur humide d'un été prolongé disputait déjà sa place à l'hiver, et se laissait percevoir dès la sortie de l'avion à l'aéroport Jorge Chavez de Lima; et le pire c'est qu'on prévoyait déjà que ce climat allait se prolonger tout au long de l'année. Un phénomène atmosphérique surprenant, avec ses conséquences au niveau écologique qui affecte directement la production maritime et qui laisse prévoir des probabilités de sécheresses dans plusieurs régions du pays. Cela signifie déjà un manque de nourriture habituelle à Lima, sans "cebiche"¹², et d'autres produits agraires du reste du pays et par conséquent une possible augmentation de la dénutrition dans les zones les plus démunies. De toute manière, ce phénomène naturel n'est qu'une "goutte d'eau" dans l'océan des controverses que le pays traverse en ce moment et qui inquiètent la population.

En effet, une fois le dialogue établi avec les différentes personnes rencontrées (chauffeurs de taxi, parents, amis, connaissances...) des opinions comme celles-ci surgissent: *Nous vivons une dictature d'un style nouveau imposée par Fujimori...; Le président a été bon pour répondre au désordre provoqué par le Sentier lumineux, mais il doit maintenant se retirer et laisser la place à un autre...; Les tortures, les disparitions et les morts sélectives sont des pratiques de l'État dans un pays dit démocratique...* Tous ces points de vue méritent d'être confirmés et analysés pour bien comprendre le malaise évident de tous les interlocuteurs et leurs recommandations à mon égard d'être prudente dans les conversations et surtout dans les questions à poser. Une interrogation s'impose : le Pérou est-il encore plongé dans une

crise politique aux pratiques répressives ?

Une réponse affirmative est née dès le moment où l'opinion publique fut informée de la torture de deux femmes, membres du "Servicio de inteligencia nacional"¹³. L'une d'elles avait été tuée et découpée en morceaux par un "escadron de la mort" appartenant à la même institution. L'autre, retrouvée sous surveillance dans un hôpital des Forces armées, pour être soignée des blessures infligées pendant la torture (Rospiliosi 1997, p. 58). De plus, au niveau politique, une confrontation a surgi entre les membres du Tribunal des garanties constitutionnelles à cause du verdict juridique de trois d'entre eux qui signalaient comme anticonstitutionnel un troisième mandat de Fujimori à la présidence (Paniagua 1997, p. 71). Ils ont été destitués de leur poste par le parti du Président qui possède la majorité au Congrès de la Nation.

Tous ces faits se déroulent à Lima, ville qui déploie un effort constant pour se moderniser. En effet, elle apparaît embellie par de nombreux parcs fleuris qui poussent comme des champignons. Un étonnement pour quiconque est informé que cette métropole souffre d'un manque chronique d'eau potable. De plus, les routes sont propres, sans les tonnes d'ordures qui auparavant les caractérisaient, tel que constaté, en juillet-août 1991, lors d'un voyage personnel pour donner des cours sur la santé à des intervenantes d'organismes non gouvernementaux¹⁴.

À cette vision paysagère de la ville deux aspects particuliers s'ajoutent : l'un, le trafic véhiculaire et l'autre, l'omniprésence de policiers et de gardes de sécurité. Le "spectacle" du trafic est endiablé, avec des voitures automobiles de toutes catégories qui viennent en tous sens, se dépassent, s'entrecoupent, se klaxonnent dans un tintamarre infernal... comme si les rues étaient à l'usage exclusif des véhicules motorisés, obligeant les piétons à développer un regard attentif pour profiter du moindre "vide" qui se crée, entre les autos et/ou les auto-

bus ou microbus, pour traverser la rue en courant... Le "civisme" au niveau du trafic et du transport public, comme dans bien d'autres sphères de la vie des péruviens, brille par son absence. L'autre "spectacle" est la présence massive et imposante de nombreux policiers et/ou gardiens de tout genre, aux portes des édifices publics et commerciaux, et des maisons ou résidences privées, qui laisse entrevoir le manque de sécurité, la peur grandissante, l'angoisse et le désarroi des citoyens face à des actes terroristes, à la répression militaire et à la délinquance de la jeunesse (El Comercio 1997, 1, 2) qui s'exprime, par exemple, à travers "las bandas bravas"¹⁵. Ce malaise généralisé se retrouve en d'autres endroits du pays comme Ancash, mais avec des manifestations qui leur sont propres.

Ancash et le "cimetière sacré"

Ancash est un département situé à 400 km au nord de Lima, qui s'étend d'ouest en est, depuis la côte du Pacifique, en passant par les Andes, jusqu'à la frontière du Brésil, en pleine jungle amazonienne. La beauté de la nature avec ses montagnes noires et blanches, dans la section centrale, - à cause des neiges éternelles sur certains pics plus élevés - continue à être le témoin de la vie de ces êtres, apparemment calmes et sans souci... Cependant la région de Yungay (qu'on appelait la Suisse péruvienne), a été frappée le 31 mai 1970 par un terrible tremblement de terre et par une alluvion, résultat d'une brisure du pic enneigé le plus élevé de la Cordillère des Andes. La municipalité de Yungay a créé une autre ville, sous le même nom à un kilomètre de distance du site où ont été ensevelis en quelques minutes plus de 20,000 personnes (Angeles 1996). On appelle l'ancien site de la ville : le "cimetière sacré". Les gens semblent vivre le quotidien sans plus de perturbation. Je n'y suis restée que trois jours mais, très rapidement, je me suis aperçue qu'au fond, les souvenirs de l'activité funeste de la nature demeurent présents dans les conversations des habitants, comme s'il

existait des séquelles dues à un manque de "résolution du deuil". Cela pourrait s'expliquer par l'absence de mesure pour répondre aux besoins des personnes, des familles et des communautés sinistrées, suite au drame qu'elles ont vécu.

Ce décor bucolique, interpellé par ces souvenirs, frémit soudain sous les accords scandés d'un défilé scolaire quasi "militarisé".. En fait les jeunes des écoles secondaires marchent au pas, comme le font les militaires qui partent en guerre. Le jour de la parade, la vie quotidienne du village est paralysée, car tout le monde assiste, avec grand intérêt, à cet événement "festif". Et selon des commentaires entendus, c'est la meilleure des distractions, et celle qui se répète le plus fréquemment ! D'autre part, pour plusieurs enfants, la "marche" dans la vie passe par le travail dans la rue (cirer les souliers, vendre les journaux, se faire prendre une photo par les touristes accompagnés de leur petit lama sur la Place d'Armes de Huaraz...) mais ils ne sont pas nécessairement abandonnés à leur sort comme "les enfants de la rue" (Taracena, 1995), ceux-ci ayant perdu tout lien familial et demeurant à l'intempérie comme itinérants. De toute manière, ce phénomène est moins frappant ici qu'à Lima, même si la région continue à être exposée, de façon sporadique, à la violence politique de Sentier lumineux et à la répression des militaires, comme me le confirment un prêtre étranger de l'endroit et une infirmière engagée au service de différentes communautés.

Retiennent aussi mon attention leurs informations sur des événements qui concernent la planification familiale, un autre type de violence qui touche directement les femmes de la région et qui est mené par le Programme national de planification familiale. Ce dernier se propose d'implanter des méthodes contraceptives irréversibles (chez les hommes et les femmes) dans sept départements du pays (qui en comptent vingt-quatre), sélectionnés selon *les critères de priorisation choisis par le gouvernement* (Ministerio de

salud 1997, p. 2) et devant être appliqués dans les services de santé. En vertu de cette politique, le personnel de santé se voit obligé d'atteindre un taux préalablement fixé d'application de ces méthodes, au prix de leur sécurité d'emploi ! À ce moment, peu de chose avait été fait pour informer la population sur cette politique. Le caractère coercitif de ce Programme contraste avec les droits de la personne qui stipulent qu'elle doit être bien informée avant de se soumettre à ce type d'intervention. Plusieurs actes de négligence témoignent de la violation des droits humains, comme le fait qu'une femme puisse se retrouver avec une ligature des trompes en plus d'un dispositif intra-utérin (DIU) utilisé comme contraceptif.

L'attitude des responsables du gouvernement semble vouloir imposer, par des mesures précipitées et drastiques, une méthode contraceptive irréversible alors que se manifestait déjà une tendance favorable qui reflétait que les femmes péruviennes avaient amélioré leurs connaissances et démontré une meilleure utilisation des méthodes réversibles. L'usage de ces dernières a été évalué à 50%, entre 1981 et 1991, dans le cas des femmes du secteur rural, selon la Comisión permanente de los derechos de la mujer¹⁶ (1995). Plusieurs professionnels de la santé et du monde religieux, qui participent activement au Programme de la Planification familiale à l'intérieur du projet de Paternité responsable et de la méthode contraceptive naturelle (Méthode Bellings), ont réagi à ces pratiques coercitives pour sensibiliser les groupes de femmes, les ONGs et des organismes qui travaillent sur la problématique des droits humains. Donc la brisure du silence s'achemine vers la mise en place d'un plan de dénonciation, au niveau national, par les organismes concernés, afin d'éviter un autre "cimetière sacré", où la vie est sournoisement menacée de s'éteindre avant même d'apparaître !¹⁷ La violence ne s'arrête pas, elle prend un autre visage à Ayacucho.

Ayacucho et la paix inachevée

Ayacucho est une région située au sud est de Lima, dans la Cordillère des Andes, et regroupe un peu moins de 500,000 habitants. Dès l'arrivée à l'aéroport, la beauté du paysage - déjà apprivoisé depuis l'avion - et l'exposition, dans l'aérogare, de la culture de la région à travers ses sculptures, ses peintures et ses céramiques, captivent le regard. Cependant, rapidement, sur le chemin qui mène au centre-ville, la réalité traverse les sens quand on voit la pauvreté et qu'on écoute parler des treize années de guerre (1980-1992) entre les forces militaires et le Sentier Lumineux. Guerre à laquelle a été contrainte la population et dont elle commence à peine à se libérer; et qui a certes de la difficulté à oublier les 10,653 morts (40,14% des 25,892 victimes, au niveau national, entre 1980 et 1995), les 179,598 personnes "déplacées" (migration forcée par le climat de violence) sur un total de 492,507 habitants de la région, en 1993. Ce qui en fait, selon Del Pino (1996), le seul département où la croissance démographique a décliné de 3,5% entre 1981 et 1993.

L'information, fournie par des anthropologues de l'Université de Huamanga, en plein coeur d'Ayacucho, souligne que la participation active des paysans, après avoir surmonté la peur des premiers moments, a été la pierre angulaire pour combattre la violence qui les avait fait prisonniers d'un "deuil non résolu", dû à la mort de milliers de personnes innocentes dans la région. La victoire des organisations paysannes face aux actions militaires, est sans doute gravée dans la mémoire collective. Cependant, pour les personnes qui ont migré, le fait d'avoir dû se déplacer, les a obligés, en plus d'endurer la souffrance qu'inflige la violence, à prendre des décisions empreintes de sentiments de fuite face au danger, de rupture d'avec leur milieu socio-culturel, d'exigences d'adaptation à des environ-

nements inhabituels, à la marginalité et aux nouveaux types de misère qui les guettent, dans des lieux inaccoutumés. Cela a pu signifier l'impossibilité de recréer des espaces sociaux et une organisation qui leur permette de briser le silence sur les effets de la violence et de retrouver leur dignité. De plus, plusieurs de ces "déplacés", de façons conscientes ou inconscientes, se sont revêtus (Del Pino 1996) de l'image des victimes de guerre, ce qui a accentué la vocation paternaliste, clientéliste et assistantialiste de l'État.

Pour les personnes qui sont restées dans leur région, de nouvelles formes d'organisation ont été imaginées pour sortir du silence et ainsi prendre une place sur la scène publique, comme acteurs sociaux. De différentes manières "politiques", ils ont ouvert une voie de transformation de la vie paysanne traditionnelle vers la modernité, à travers la participation, comme le montre la création de l'Association des familles des disparus. Cet espace politique a forgé un nouveau type d'organisation qui a été appelé à dénoncer les situations de violence et à négocier avec les autorités des mesures de pacification. Ce sont, ici, les acteurs sociaux de la vie quotidienne, et non des groupes partisans, syndicaux ou autres, qui émettent des idées et produisent des actions pour la destinée de leur histoire et qui attirent l'attention de l'État, alors qu'auparavant ce dernier ne se manifestait que sporadiquement, pour des besoins électoraux ou par des actions répressives (Gamarra 1996). Un aspect intéressant à souligner est qu'une bonne partie de ces nouveaux acteurs est constituée par des femmes, mères des enfants ou épouses des maris, morts ou disparus... Elles expriment leurs opinions individuelles pour arriver à des pratiques collectives par consensus, et ainsi développer un modèle d'action démocratique-participatif. Et cela s'effectue dans un lieu de la communauté elle-même.

Malgré tous ces efforts de reconstruction sociale en vue d'une participation démocratique, plusieurs conséquences

négatives sont encore présentes comme : de compter avec une population divisée entre les déplacés et ceux qui sont demeurés sur place; rester avec des enfants orphelins, produits des tueries et de la guerre; manquer de programmes et d'intervenants pour agir et prévenir les séquelles traumatiques de la post-guerre au niveau de la personne et des communautés. Le défi de conquérir l'autonomie politique et le développement local devrait se réaliser à l'intérieur de relations sociales plus égalitaires et équitables pour briser les entraves à l'installation de la démocratie.

Conclusion

L'expérience de terrain au Pérou, ainsi qu'au Chili, m'a exposée à l'urgence d'agir pour briser l'attitude de banalisation de la violence et de réfléchir aux dimensions historiques de la violence structurelle, à l'actuel contexte politico-social péruvien avec ses lieux insoupçonnés de pratiques de domination, et à son impact sur la migration à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, où l'on est en droit de s'attend à ce que l'Autre, différent de soi, soit reconnu à part entière.

Dès le premier moment, le contact avec ces pays ont réveillé en moi les souvenirs tracés par l'ethno-histoire qui nous montre les empreintes de la Conquête, qui a bouleversé les structures politico-économiques, socio-culturelles et épidémiologiques des pays de l'Amérique latine, en laissant des traces et des documents sur la violence infligée. Depuis, de nombreuses autres crises ont mis en relief la domination des États qui, dans leur quête du pouvoir, ont créé des épisodes de peur et de terreur, pour protéger ou imposer leurs modèles de gouvernement façonnés aux exigences des marchés internationaux. Ces procédés ont instauré un écart entre les groupes ethniques, puis entre les riches et les pauvres, et ont accentué la marginalisation et l'exclusion des plus démunis, avec des séquelles qui persistent, en dépit de leurs

droits démocratiques. En outre, aujourd'hui, la violence a pris la forme politico-juridique de **l'impunité** qui essaie de déresponsabiliser et d'éviter la sanction aux auteurs des crimes et de la violation des droits humains commis par les dictatures et par le gouvernement actuel au Pérou. Le pire, comme l'ont constaté Rojas et al. (1996, p. 190) est que l'impunité produit un impact psycho-pathologique *"égal ou plus grave que la torture"* elle-même.

Concrètement, au Pérou, les violences politico-militaire et socio-culturelle sont visiblement marquées par l'autoritarisme et la discrimination qui laissent des traces et restreignent l'exercice des droits des communautés autochtones, des peuples quechua et aymara, des classes sociales les plus démunies. Cet écart historique, selon López (1996), caractérisé par l'antagonisme entre les élus et la population civile, se traduit par une "citoyenneté inachevée". Un tel rapport de pouvoir fait obstacle à l'installation d'un environnement sécuritaire qui offrirait un système démocratique solide où la vie, les droits et la diversité culturelle seraient respectés, afin de re-construire une société pluraliste, juste et équitable.

Les efforts déployés pour dénoncer les actes de violence, sensibiliser et faire participer la population au respect des droits humains et encourager les actions de paix, ne trouvent pas leur équivalent dans la lutte contre la violence liée au chômage, au chômage et à la pauvreté... dont la responsabilité revient à l'engagement de l'État péruvien qui se conforme à l'application des mesures dictées par le FMI et la BM; celles-ci ont certes amélioré la gestion de l'économie du pays dans les années 90, mais elles ont surtout accentué les disparités sociales. Paradoxalement et malgré la souffrance qu'elle engendre, cette violence est devenue le moteur d'initiatives individuelles, de groupes et de communautés des secteurs populaires, où surtout les femmes sont au cœur d'activités pour pallier à la crise. Combattre plus efficacement ce type d'impositions économiques devient, de

nos jours, un défi qui exige de sortir des frontières nationales pour concerter et organiser des actions au niveau mondial, comme le propose Chomsky (1996) et ainsi briser les enjeux de la mondialisation qui hypothèquent les économies nationales en exigeant des conditions inacceptables pour le paiement de la dette externe !

Même si on ne peut établir une relation de cause à effet entre cette violence structurelle (institution militaire, école, foyer...) et la violence individuelle (Desjarlais et al. 1995), l'expérience empirique nous montre que la sphère domestique est le lieu privilégié pour que se reproduise le jeu du pouvoir entre l'homme et la femme, entre les parents et les enfants, et les enfants entre eux. L'intériorisation de la domination y vient occuper un espace psychique (Maturana 1995), fait apparaître la violence comme un comportement normal en étouffant les valeurs de relations humaines équitables et solidaires et créant un modèle culturel de violence quotidienne.

Certes, de tels contextes amènent les gens à prendre la route de la migration, comme un "éloge à la fuite", afin de retrouver la paix et/ou résoudre leurs difficultés matérielles. Cela va créer une nouvelle catégorie d'analyse : le **"non-immigrant"** qui reste, et **"l'immigrant"**, qui décide de poursuivre ses idéaux de bien-être ailleurs, à l'extérieur de sa région ou dans "les paradis du Nord", comme le rapporte Altamirano (1992), pour les Péruviens qui se dirigent vers les États-Unis d'Amérique, le Japon, l'Espagne, l'Italie, le Canada... Souvent, ils partent sans penser aux nouveaux défis que pose la migration internationale ni aux réminiscences des actes de violence, vécus directement ou indirectement. Mais ces souvenirs guettent ces immigrants et peuvent émerger et exercer un impact sur leur vécu dans la nouvelle société, comme le Québec, surtout quand ils sont confronter aux nouvelles difficultés comme l'apprentissage de la langue, la non-reconnaissance de leur profession, la

recherche infructueuse d'un emploi... entravant parfois la possibilité d'une vie harmonieuse.

Notes

- 1 Traduction libre de cet extrait, prononcé trois jours après une opération militaire spectaculaire pour libérer soixante-treize otages et qui a causé la mort de dix-sept personnes, à la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, Pérou (Ideele 1997 (2) p. 10.). Cette prise d'otages avait été effectuée par le Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), de tendance marxiste-léniniste qui opérait parallèlement à Sentier Lumineux mais surtout dans les grandes villes.
- 2 OMS : Organisation mondiale de la santé. OPS : Organisation panaméricaine de la santé.
- 3 En français : Sentier lumineux (SL). Appelé Parti communiste du Pérou-SL, de tendance maoïste, qui entreprend des actions militaires, de 1980 à 1992, qui mettent en otage la population civile qui est prise entre eux et les Forces armées.
- 4 L'ajustement structurel place le Pérou sur la voie du modèle néolibéral pour répondre aux exigences de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) afin de payer la dette externe. Il entraîne la crise économique, avec l'appauvrissement de la classe moyenne, la "dé-paysannerie" (terme qui désigne les processus par lesquels les paysans laissent le travail de la terre et passent à d'autres activités productives) sans prolétarianisation, la dé-prolétarianisation (processus par lequel des ouvriers perdent leur lieu de travail et n'arrivent plus à réintégrer le marché de l'emploi) et la

- croissance significative du marché informel (López, 1996).
- 5 "...le régime (d'Alberto Fujimori) est devenu personnaliste, clientéliste, anti-constitutionnel et peu disposé à consolider les institutions d'une démocratie représentative. En résumé, ce régime a amené sur soi une concentration du pouvoir, processus qui fut facilité par l'absence d'une forme d'opposition efficace." (Crabtree 1999, p. 65).
 - 6 En utilisant toute une série de subterfuges, incluant une dérogation à la Constitution du pays, Alberto Fugimori a réussi à se présenter, pour une troisième fois, comme candidat à la Présidence du Pérou, en cette année 2000.
 - 7 En français : Comité de défense des droits du peuple (CODEPU). Créé entre autres pour aider à clarifier les violations des droits humains qui sont survenues au Chili pendant la période de la Dictature, de 1973 à 1990.
 - 8 L'impunité légale permet d'absoudre de tout crime les responsables des atrocités commises lors du renversement du gouvernement du Président Salvador Allende, par la dictature militaire du général Augusto Pinochet. Situation qui explique le processus judiciaire demandé par l'Espagne dans le but de le juger pour les crimes de Lèse-humanité. Démarche qui a échoué en mars 2000.
 - 9 Titre de la thèse : "Les femmes péruviennes à Montréal : leur santé, leur sexualité, les MTS, le VIH et le Sida. Un regard anthropologique".
 - 10 Le Pérou, en 1995, possédait une population de 23'780,031 dont 65% constituait déjà la population urbaine. Facultad latinoamericana de ciencias sociales-Chile y el Ministerio de asuntos sociales-España (1995).
 - 11 En français L'enfant. Nom populaire donné au courant de Humbolt, dans les eaux de l'Océan Pacifique qui, périodiquement, change brusquement le climat sur les côtes du Pérou et du Chili.
 - 12 "Cebiche" : nom d'un met populaire qui consiste en du poisson macéré au ci-tron, recherché pour son goût mais aussi parce que plus économique, ne nécessitant pas de cuisson.
 - 13 En français : Service d'intelligentsia national (SIN). Corps policier chargé de la Sécurité de l'État en lien avec la Présidence. Accusé de violations des droits humains dans le massacre de la population d'un quartier (Barrios Altos) de Lima et du séquestre et de la disparition d'un professeur et de neuf étudiants de l'Universidad Enrique Guzman y Valle : "La Cantuta". Obando (1999).
 - 14 Certains des ONGs appuyaient déjà ce genre d'actions (référé par deux dirigeantes de *Mujer y Sociedad*). En outre, ces organismes réalisent des activités, qui sont de la responsabilité des institutions gouvernementales, à travers des programmes de soutien à la survivance des secteurs populaires urbains et ruraux (cantine populaire, "verre de lait", potager-maison, formation de micro-entreprises...). Ils ont été la cible de la violence organisée. Malgré tout, ils ont surmonté l'impact que cette violence a eu sur la vie institutionnelle et sur la fragilisation des rapports humains qui s'ensuit et ils continuent à fonctionner.
 - 15 En français : "bandes sauvages". Un type de délinquance juvénile, sans direction apparente, où les jeunes, à la sortie d'événements de masse, se forment spontanément en groupes et commettent des actes de vandalisme, des vols... là où ils passent.

- 16 En français : Commission permanente des droits de la femme.
- 17 Dû à la mobilisation de différents secteurs, la "Defensoría del pueblo", qui équivaut à l'Office de protection des citoyens, une des rares institutions démocratiques a reconnu, dans des endroits des plus démunis des Andes, des cas où la contraception chirurgicale irréversible et involontaire a été pratiquée. De plus, ils ont édité un livre : Defensoría del pueblo (1998).

Bibliographie

- Altamirano T. (1992) *Éxodo. Peruanos en el exterior*. Ed. Fondo Editorial de la Pontificia Universidad Católica del Perú. Lima, Perú. 224 p.
- Angeles G. (1996) *Yungay... en mi recuerdo*. Lima, Perú. 50 p.
- Chomsky N. (1996) *Les dessous de la politique de l'Oncle Sam*. Ed. Eco-société, EPO, Le temps des cerises. Montréal, Québec; Bruxelles, Belgique; Pantin, France. 132 p.
- Comisión permanente de los derechos de la mujer (1995) *Informe nacional sobre la mujer. Cuarta conferencia mundial sobre la mujer*. Beijing, Setiembre 1995. Ministerio de justicia. Consejo nacional de derechos humanos. Lima, Perú. 203 p.
- Crabtree John (1999) *Neopopulismo y el fenómeno Fujimori*. In : *El Perú de Fujimori*. Editores John Crabtree y Jim Thomas. Centro de investigación de la Universidad del Pacífico y Instituto de Estudios peruanos. Lima, Perú. pp. 45-71.
- Defensoría del pueblo (1998) *Anticoncepción quirúrgica voluntaria. Casos investigados por la Defensoría del pueblo*. Serie :Informe defensorial. # 7. Lima, Perú. 160 p.
- Del Pino P. (1996) *Ayacucho de los noventa, cambios culturales y nuevos actores*. In : Afanes, *Búsqueda desde Huamanga*. Universidad nacional de San Cristobal de Huamanga, Ayacucho, Perú. pp. 23-31.
- Desjarlais Robert, Eisenberg Leon, Good Byron and Kleiman Arthuro (1995) *World Mental Health. Problems and Priorities In Low-In Come Countries Violence*. Ch. V. Oxford University Press. N.-Y. Oxford pp. 116-135.
- Eguiguren F. (1997) *Fallo final para un problema pendiente*. In : *Ideele*. Revista del instituto de defensa legal. N° 94. Lima, Perú. p. 69.
- El Comercio, (1997, 1) *Hienes al ataque. En la Parada, hay un asalto cada 5 minutos*. Lima, lunes, 19 de mayo de 1997. Año 158, N° 82390.
- El Comercio, (1997, 2) *¿ Qué está pasando con la ley...?* Lima, lunes, 19 de mayo de 1997. Año 158, N° 82390.
- Facultad latinoamericana de ciencias sociales-Chile y el Ministerio de asuntos sociales-España (1995) *Mujeres latino-americanas en cifras*. Tomo comparativo. Santiago, Chile. 199 p.
- Gamarra J. (1996) *Lo público y lo privado en tres comunidades de desplazados retornantes en Huanta-Ayacucho*. In : Afanes, *Búsqueda desde Huamanga 1-1*. Universidad nacional de San Cristobal de Huamanga, Ayacucho, Perú. pp. 33-53.
- Ideele (1997, 1) *Crisis de rehenes : Equilibrio para una salida pacífica a una situación violenta*. Marzo, N° 94. Lima, Perú. 88 p.
- Ideele (1997, 2) *¡ Viva la vida ! pero no la muerte*. Mayo, N° 97. Lima, Perú. 76 p.
- Kisic Drago (1999) *Privatizaciones, inver-*

- siones y sostenibilidad de la economía peruana. In : El Perú de Fujimori. Ed. John Crabtree y Thomas Jim. Universidad del Pacífico y Instituto de Estudios peruanos. Lima, Perú. pp. 75-113.
- López S. (1996) Perú : mapas de una ciudadanía inconclusa. In : Sociedad Anómica. Sociología, política y cultura. Vol. II, N° 2-3. Separata especial. Lima, Perú. 23 p.
- Maturana H. (1995) Biología y violencia. In : Violencia en sus distintos ámbitos de expresión. Ed. Dolmen. Santiago, Chile. pp. 69-88.
- Ministerio de salud (1997) Campaña de sensibilización del plan de emergencia A.Q.V. en las localidades de Sayon y Oyon "Unidos por tu salud. Instituto Peruano de Seguridad social. Lima, Perú. 8 p.
- Obando Enrique (1999) Fujimori y las Fuerzas armadas. In : El Perú de Fujimori. Editores John Crabtree y Jim Thomas. Centro de investigación de la Universidad del Pacífico y Instituto de Estudios peruanos. Lima, Perú. pp. 353-378.
- OMS-OPS (1993) Mise en oeuvre de la stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'année 2000. Huitième rapport sur la situation sanitaire dans le monde. Région des Amériques Vol. 3. Washington.
- ONU (1995) Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, Chine, du 4 au 15 septembre 1995. (Version préliminaire). 211 p.
- Paniagua V. (1997) Reección : el debate está jurídicamente definido. In : Ideele. Revista del instituto de defensa legal. N° 94. Lima, Perú. p. 71.
- Rojas P., Reszczyński P.K., Espinoza S.C., Barceló A.A., Urquieta O.J., Seeger B.V., Soto N.J., Jara R.M. y Aslelo N.A. (1996) Crímenes e impunidad. La experiencia del trabajo médico, psicológico, social y jurídico en la violación del Derecho a la vida. Chile 1973-1996. Ed. CODEPU et DIT-T. Santiago, Chile. 219 p.
- Rospiliosi F. (1997) Al desnudo : el Sistema de Inteligencia Nacional y la cúpula militar. In : Ideele. Revista del instituto de defensa legal. N° 97. Lima, Perú. p. 58.
- Taracena E. (1995) Enfants de la rue et enfants dans la rue à Mexico. In : Lien social et politiques. RIAC. N° 34. pp. 101 - 106.

Le pluralisme

Danielle Juteau

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009417ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009417ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Juteau, D. (2000). Le pluralisme. *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 47–52.
<https://doi.org/10.7202/009417ar>

Danielle JUTEAU

Professeure titulaire
Département de sociologie
Titulaire de la Chaire en relations ethniques
Membre
Groupe de recherche ethnicité et société
Université de Montréal

LE PLURALISME*

Depuis les années quatre-vingt-dix, voire soixante-dix en ce qui concerne l'Amérique du Nord et l'Australie, les débats politiques et scientifiques autour du pluralisme se sont intensifiés. Tandis que certains y voient une menace pour l'ordre social, d'autres en font un projet d'émancipation politique et idéologique, garant d'une citoyenneté véritablement égalitaire. Servant à désigner un fait, la diversité religieuse ou ethnique, et une idéologie, ce terme¹ demeure imprécis. Aussi faut-il bien distinguer l'analyse du pluralisme de ses composantes empiriques et idéologiques. On sera alors plus en mesure de saisir la façon dont la diversité fut occultée à l'intérieur de l'État national qui lui érige l'homogénéité en norme.

Le pluralisme normatif : l'ancienneté des débats

Dès le début du siècle, les tenants de l'assimilationnisme s'opposent aux États-Unis aux défenseurs du pluralisme. Souvent débattues à l'extérieur des milieux universitaires et sur fond de scène des nationalismes de la Première Guerre mondiale, ces questions occupent une place prépondérante dans l'espace public. Dans sa célèbre pièce, "The Melting Pot", Israel Zangwill² fait en 1909 l'apologie de l'assimilation, un phénomène inévitable qui représente un moyen de salut, voire un mécanisme de régénération universelle³.

L'assimilationnisme ne fait toutefois pas

l'unanimité. Dans "Democracy Versus the Melting Pot", le philosophe Horace Kallen⁴ compare les peuples à des instruments musicaux qui transmettent chacun leur propre tonalité. Affirmant que le melting pot est anti-démocratique, il prône une fédération des nationalités. Sa croyance en la permanence des groupes ethniques le conduira à adopter une conception figée et naturalisée de l'ethnicité. Randolph Bourne⁵ prend à son tour position contre l'assimilationnisme, un excès à rejeter au même titre que le nationalisme orthodoxe, le chauvinisme et une conception étroite de l'américanisme. Au fluide insipide et incolore de l'uniformité, il préfère la saveur de la diversité ethnique qu'il faut sauver de la destruction culturelle. Il propose une conception novatrice d'une Amérique transnationale (*sic*) caractérisée par les identités multiples. Il envisage en effet une fédération transnationale de cultures fondée sur l'ethnicité et sur la région, où vivraient des citoyens aux doubles appartenances (*hyphenated Americans*). Loin de représenter une carence, la dualité identitaire offre une voie de salut, une solution aux nationalismes de la Première Guerre.

L'Europe n'échappera pas à ces controverses, ainsi qu'en témoignent, entre autres, les discussions entre austro-marxistes. Contre l'État-nation homogène et "homogénéisant", Otto Bauer⁶ choisira l'État multi-national reposant sur le principe de la personnalité ou de la territorialité. L'ensemble de ces polémiques annonce les débats contemporains sur le bien-fondé du pluralisme et du multiculturalisme, sur les dangers du communautarisme et sur les conditions de la citoyenneté plurielle.

L'analyse du pluralisme

C'est de façon indirecte que les travaux de l'École de Chicago abordent ces questions. Les études de Robert E. Park⁷ et de ses collègues sur le cycle des "relations raciales" (*race relations cycle*) constatent la présence de l'assimilation et cherchent à approfondir un processus qu'ils jugent

*Texte publié intégralement dans *Dictionnaire Critique du féminisme*, sous la direction de Hélène Hirita, Françoise Laborie et Danielle Senotier, Paris, Presses universitaires de France (PUF), Sous presse.

désirable. Par contre, dans son analyse des orientations adoptées par les minoritaires face à leur situation désavantagée, Louis Wirth⁸ met en avant le pluralisme, c'est-à-dire la reconnaissance des droits économiques et culturels des minoritaires, au même titre que l'assimilationnisme, le sécessionnisme et le militantisme. Mais il faudra attendre les années soixante pour qu'émergent des analyses, dont celles, capitales, de Pierre van den Berghe⁹ et de Richard A. Schermerhorn¹⁰, portant de façon explicite sur le pluralisme.

Les travaux de ces pionniers se rattachent à la fois aux débats étatsuniens et aux recherches sur les sociétés plures. Tous deux rejettent la théorie politique du pluralisme libéral¹¹ selon laquelle les institutions politiques, éducatives et religieuses, les associations, les syndicats et les partis politiques, servent d'intermédiaires entre l'individu et l'État, ce qui provoquerait la diversité des intérêts et la présence d'allégeances entrecroisées favorables à la démocratie et à l'équilibre sociétal. Selon van den Berghe (1967b :69), cette théorie fonctionnelle du pluralisme possède une base empirique trop étroite (États-Unis), confond pluralisme et différenciation fonctionnelle, occulte les clivages les plus sérieux, c'est-à-dire le système de " castes raciales " et masque le fondement réel de sociétés qui reposent sur la coercition. Elle néglige de surcroît la dimension sociale ou structurelle du pluralisme dont l'examen passe obligatoirement par les travaux sur les sociétés plures¹².

Les sociétés plures et le pluralisme structurel

John S. Furnivall (1948) s'interroge sur la spécificité des sociétés plures qu'il associe d'emblée aux sociétés tropiques. Il y propose un modèle analytique de sociétés qui posséderaient une structure sociale distincte des sociétés unitaires et homogènes des pays occidentaux. Leur organisation politique se compose d'au moins deux ordres sociaux, de " sections

raciales " (*racial sections*) qui vivent côte à côte sans se fusionner. L'union n'est pas volontaire mais imposée par le pouvoir colonial exercé par une minorité (le terme est employé dans son sens statistique) dominante et par la force des circonstances. Parce qu'il y a absence complète d'encadrement normatif, la vie sociale y est incomplète (306), chaque section constituant une foule et non une communauté (307). L'activité économique, dans la production et dans la consommation, dans l'offre et la demande, s'avère anormale (312) parce que les forces économiques s'exercent en dehors des restrictions sociales et des standards de conduite uniformes, à l'exception des prescriptions légales. C'est le triomphe de l'*homo economicus*. Enfin, la société plure diffère de la société avec caractéristiques plures, laquelle possède une certaine cohérence.

C'est dans la foulée de ces travaux que Michael G. Smith (1965) élabore diverses typologies fondées principalement sur le mode d'incorporation. Le système institutionnel qui en découle, –*de facto* et *de jure*– détermine les niveaux d'ouverture ou de fermeture de sociétés qui peuvent être homogènes, plures ou hétérogènes. Une société qui partage un ensemble unifié d'institutions sera culturellement et socialement homogène. Les sociétés plures quant à elles se caractérisent par la coexistence de systèmes institutionnels incompatibles, par le parallélisme complet des institutions, des structures et des normes; les groupes ethniques, qu'il nomme sections culturelles, constituent des unités sociales exclusives, qu'une institution politique coercitive, contrôlée par le groupe dominant, vient unir. Enfin, dans les sociétés hétérogènes, le niveau de fermeture n'est pas absolu. L'hétérogénéité culturelle se conjugue ici à un système commun d'institutions et les autres groupes (minoritaires) participent à la vie sociale et à la direction de l'État. M.G. Smith cherche à cerner la correspondance entre ces divers modes de prise en compte de la diversité culturelle dans la sphère politique.

Les dimensions du pluralisme

De ces analyses plutôt descriptives et statiques, R.A. Schermerhorn et P. van den Berghe retiennent l'importance du pluralisme structurel et la nécessité de dissocier les multiples dimensions du pluralisme. R. Schermerhorn en distingue quatre: le pluralisme politique, nous l'avons vu, renvoie à la diversité des associations intermédiaires et des allégeances; le pluralisme culturel implique la présence de la diversité ethnique ou religieuse; le pluralisme structurel présuppose la division segmentaire d'une société, de sa structure sociale et des collectivités qui en font partie; le pluralisme normatif fournit une conception de ce qui est désirable. Les deux auteurs explorent les liens entre les diverses composantes du pluralisme, voulant saisir quand et pourquoi le pluralisme culturel conduit au pluralisme structurel, à l'ethnisme, à l'assimilationisme ou au pluralisme normatif.

Ces deux auteurs prennent soin de bien distinguer, au plan analytique, le pluralisme culturel du pluralisme structurel, en l'occurrence du parallélisme institutionnel comme mode d'incorporation des groupes ethniques. Alors que R. Schermerhorn conserve l'idée d'un lien inextricable entre ces deux dimensions, P. van den Berghe les perçoit comme séparables. La ségrégation raciale par exemple ne repose pas sur la différence culturelle, même si elle l'engendre à long terme. Aussi, dans le type pur du pluralisme structurel, qui est domination, des segments mutuellement exclusifs sont établis sans que n'intervienne initialement la différence culturelle.

La distinction entre pluralisme culturel et pluralisme normatif est elle aussi avantageuse, puisqu'elle tient compte de l'aspect idéologique du pluralisme qui peut être perçu comme un atout ou comme un handicap (van den Berghe, 1967b :76). Si l'on reconnaît désormais l'ancienneté de la diversité ethnique, tant dans les sociétés dites d'immigration que dans les anciens Empires, sa " désirabil-

ité " est loin de faire l'unanimité. La pertinence du multiculturalisme comme idéologie et modèle d'intégration, comme politique et mode de gestion des sociétés contemporaines demeure l'objet de polémiques soutenues.

Enfin, R. Schermerhorn enrichit l'analyse du pluralisme en y incluant les majoritaires. L'intégration résulterait d'une entente sur les objectifs poursuivis par les minoritaires et par les majoritaires. Si, par exemple, les minoritaires souhaitent une plus grande autonomie institutionnelle alors que les majoritaires adoptent une conception pluraliste de la société, il y aura intégration et non conflit.

Qu'en est-il aujourd'hui de ces études ? Bien que, dans le contexte du postmodernisme et des études postcoloniales, des critiques de l'eurocentrisme et de l'homogénéité imposée comme fait et comme norme, le pluralisme soit à l'ordre du jour, ces études sont sévèrement critiquées, quand elles ne sont pas reléguées aux oubliettes.

Un concept à rejeter ou à retenir?

Pour Richard Jenkins¹³, le pluralisme est un concept à rejeter, inutile, dangereux et qui correspond de surcroît à un mythe.

D'abord, et il reprend en cela la position de Ronald Cohen¹⁴, l'analyse du pluralisme érige l'homogénéité en une norme qui serait l'apanage des sociétés occidentales. Ensuite, cette notion serait insignifiante au plan théorique. Au mieux est-elle descriptive, permettant de formuler des typologies de sociétés. Troisièmement, et Jenkins appuie en cela la thèse de Heribert Adam¹⁵, cette approche résiste à l'incorporation d'autres principes de stratification, dont la classe. Quatrièmement, toujours selon R. Jenkins et H. Adam, les segments sont traités comme étant détachés les uns des autres, ce qui surestime leur niveau d'autonomie réelle. Enfin, l'usage idéologique d'une notion qui a servi à légitimer l'Apartheid lui enlève toute validité et crédibilité scientifiques.

Abandonner ce concept au moment même où il revient en force dans l'espace politique et discursif n'est pas sans poser problème. Si dans plusieurs travaux l'on reconnaît désormais l'hétérogénéité des États-nations et l'on y récuse l'idée de leur nécessaire et souhaitable homogénéisation, le pluralisme est rarement défini, ses multiples dimensions restent confondues et sa composante structurelle, quasi toujours occultée. D'où l'intérêt de bien conceptualiser un terme qui connaît un nouvel essor et reste aussi imprécis qu'auparavant. Reprenons donc ces critiques dont certaines, formulées il y a bien longtemps, ignorent les nouvelles réflexions, notamment sur le pluralisme institutionnel démocratique.

Les travaux sur les sociétés plurales insinuaient, il est vrai, que ces dernières étaient atypiques, voire anormales, différentes des sociétés occidentales dotées d'un ordre social consensuel fondé sur l'homogénéité culturelle et institutionnelle. Mais la critique de ces analyses a remis en question l'existence de l'homogénéité comme fait et comme norme, rendant visible le pluralisme des sociétés occidentales supposées homogènes et leur construction différencialiste de l'Autre. On en est ainsi venu à réaliser que c'est l'homogénéité, et non le pluralisme, qui représente un mythe.

La deuxième critique de Jenkins rejoint sa quatrième. Si le pluralisme est un concept peu fécond au plan théorique, descriptif et sans pouvoir explicatif, c'est que les liens entre les groupes sont sous-estimés. Or, de l'aveu même des théoriciens des sociétés plurales, les sections qui se côtoient sans interagir sont unies par la force et la domination. Et la domination, faut-il le rappeler, est un rapport social qui unit majoritaires et minoritaires dans un même ensemble. Or ce rapport peut et doit être théorisé. Il suffit de poursuivre l'analyse de R. Schermerhorn sur la séquence d'interaction, -immigration, colonisation, annexion et esclavage - et d'examiner la dynamique spécifique engendrée entre les segments ainsi constitués. On sera alors en mesure de cerner

quand, pourquoi et comment le pluralisme culturel génère d'autres formes de pluralisme. Si l'esclavage par exemple entraîne le type pur du pluralisme, l'immigration ouvre plutôt la voie aux débats sur la reconnaissance de la diversité tandis que le colonialisme donne davantage lieu à des revendications d'autonomie institutionnelle.

Quant à la troisième critique, à savoir que les analyses du pluralisme sont incapables de tenir compte de la stratification sociale, elles sont devenues obsolètes. Les travaux sur la diversité des rapports sociaux, ethniques, de classe, de genre et sur leurs dimensions transversales¹⁶, ont transformé et complexifié nos analyses. Grâce à la critique du réductionnisme de type horizontal et vertical, on voit mieux les fondements spécifiques de chaque rapport et l'imbrication des catégories sociales qui en résultent¹⁷.

Enfin, si l'idéologie pluraliste a servi à justifier et à légitimer l'Apartheid, c'est la cinquième critique – et la plus grave – formulée par Jenkins, force est de reconnaître que les discussions autour du pluralisme se déroulent aussi à l'intérieur de sociétés qui sont à la fois démocratiques et structurellement différenciées, tels les Pays-Bas et la Belgique. Les “ *consociational democracies* ”¹⁸, tout comme la pillarisation dans les Pays-Bas¹⁹ montrent que le pluralisme institutionnel peut réduire les inégalités politiques et culturelles entre collectivités et favoriser l'établissement d'un certain consensus. Des travaux récents maintiennent qu'un pluralisme institutionnel de type libéral peut se révéler dans les faits plus égalitariste que l'incorporation au sein d'institutions unitaires. On y affirme en outre que le modèle républicain serait porteur d'un faux universalisme qui masque les fondements –inégalitaires– sur lesquels il s'érige²⁰.

Ces nombreux débats sur le pluralisme devraient amener les chercheurs non à rejeter le concept mais à le bien délimiter. Et c'est en plaçant les rapports de domination constitutifs des groupes ethniques,

nationaux et racialisés au centre de l'analyse qu'on pourra examiner la manière dont s'articulent, tant dans les sociétés colonisatrices que coloniales et sous l'impulsion des rapports entre majoritaires et des minoritaires, les diverses composantes du pluralisme.

Corrélat : Apartheid ; cycle des relations raciales ; École de Chicago ; melting-pot ; situation coloniale ; société plurale.

Notes

- 1 Par souci de conformité avec les écrits consultés, j'entends sous ce terme le pluralisme normatif, structurel et culturel.
- 2 Israel Zangwill, *The Melting-Pot*, 1909. New York: Macmillan, 1910.
- 3 On trouvera cette analyse in Werner Sollors, *Beyond Ethnicity. Consent and Descent in American Culture*, New York et Oxford : Oxford University Press, 1986, pp. 90-91.
- 4 Horace Kallen, "Democracy Versus the Melting Pot", *The Nation*, 18 et 25 février 1915.
- 5 Randolph Bourne, "Transnational America", 1916, repris in *The Radical Will : Randolph Bourne-Selected Writings, 1911-1918*, Editions Olaf Hansen, New York : Urizen, 1977.
- 6 Otto Bauer, *La question des nationalités et la social-démocratie*. Montréal, Guérin Littérature et Paris, Études et Documentation Internationales : 1987 [1907].
- 7 Robert E. Park, "The Nature of Race Relations", dans R. E. Park (dir.), *Race and Culture*, New York : Free Press of Glencoe, (1950 [1939], pp. 81-137.
- 8 Louis Wirth, "The Problem of Minority Groups", dans Ralph Linton (dir.), *The Science of Man in the World Crisis*, New York : Cambridge University Press, 1945, pp. 347-372.9 Pierre van den Berghe, *Race and Racism*. New York : John Wiley and Sons Inc, 1967a. L'essentiel de ses propos sont repris in P. van den Berghe, " Pluralisme social et culturel ", *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XLIII, 1967b : 67-78.
- 10 Richard A. Schermerhorn, *Comparative Ethnic Relations*, New York : Random House, 1970.11 Parmi ces théoriciens, P. van den Berghe (1967a : 67) inclut Alexis de Tocqueville, Raymond Aron, William Kornhauser, Seymour Lipset et Edward Shils.
- 12 Voir entre autres John S. Furnivall, *Colonial Policy and Practice*, Cambridge : Cambridge University Press, 1948 ; Michael G. Smith, *The Plural Society in the British West Indies*, Berkeley: University of California Press, 1965; Leo et Hilda Kuper (dir.), *African Law, Adaptation and Development*, Berkeley: University of California Press, 1965. P. van den Berghe suggère aussi que George Balandier (Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Paris : Presses universitaires de France, 1963) et Paul Mercier ("Aspects des problèmes de stratification sociale dans l'Ouest Africain", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XVII, Juillet-Décembre, 1954 : 47-65 et "Le groupement européen de Dakar : orientation d'une enquête", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XIX, Juillet-Décembre, 1955 : 130-146 "), ont adopté un schéma semblable dans leur analyse de la " situation coloniale ".
- 13 Richard Jenkins, *Rethinking Ethnicity. Arguments and Explorations*, Londres : Sage Publications, 1997 ; voir surtout le chapitre " Myths of Pluralism ", pp. 25-39.14 Ronald Cohen, "Ethnicity: problem and focus in anthropology", *Annual Review of Anthropology*, 7: 379-403.

- 15 Heribert Adam, *Modernizing Racial Domination*, Berkeley : University of California Press, 1972.
- 16 Stuart Hall, "Gramsci's Relevance for the Study of Race and Ethnicity", *Journal of Communication Inquiry*, vol. 10, no 2, 1986, pp. 5-27.
- 17 Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1999.
- 18 Consulter Arend Lijphart, *Democracy in Plural Societies. A Comparative Exploration*, New Haven et Londres : Yale University Press, 1977.
- 19 Piet de Rooy, "Farewell to Pillarization", *The Netherlands' Journal of Social Sciences*, vol.33, No 1, 1997: 27-41; Paul Pennings, "The Evolution of Dutch Consociationalism, 1917-1997", *The Netherlands' Journal of Social Sciences*, vol.33, No 1, 1997: 9-26.
- 20 Veit Bader, "Citizenship and Exclusion. Radical Democracy, Community, and Justice. Or, What is Wrong with Communitarism?", *Political Theory*, vol. 23, no 2, 1995, pp. 211-246.

Bibliographie :

- Richard Jenkins *Rethinking Ethnicity. Arguments and Explorations*, Londres: Sage Publications, 1997.
- Richard A. Schermerhorn, *Comparative Ethnic Relations*, New York: Random House, 1970.
- Pierre van den Berghe, " Pluralisme social et culturel ", *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XLIII, 1967 :67-78.

Ethnicité, nation et sexe-genre

Danielle Juteau

Volume 1, numéro 1, automne 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009418ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009418ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche ethnicité et société
CEETUM

ISSN

1499-0431 (imprimé)

1499-044X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Juteau, D. (2000). Ethnicité, nation et sexe-genre. *Les Cahiers du Gres*, 1 (1), 53–57. <https://doi.org/10.7202/009418ar>

Danielle JUTEAU

Professeure titulaire
Département de sociologie
Titulaire de la Chaire en relations ethniques
Membre
Groupe de recherche ethnicité et société
Université de Montréal

ETHNICITÉ, NATION ET SEXE-GENRE*

Depuis une vingtaine d'années, des chercheurs, féministes pour la plupart, ont infléchi les débats sur l'ethnicité, la nation et le sexe-genre. Un double objectif se dégage de leurs travaux: 1) examiner la manière dont s'entrecroisent et s'articulent le genre, l'ethnicité, la nation ainsi que la " race "; 2) appréhender le rapport spécifique des femmes au groupe ethnique et à la nation. Or ces débats sont indissociables de la définition même de ces concepts.

Ethnicité

Le concept d'ethnicité est récent. Il remonte à 1942 lorsque les Américains Lloyd Warner et Paul Lunt l'utilisent dans leurs célèbres travaux sur *Yankee City* (*The Social life of a Modern Community*, Yankee City Series, vol.1, 1941, New Haven, Yale University Press, 460p. ; *The Status System of a Modern Community*, Yankee City Series, vol.2, 1973 [1942], Wesport, Conn., Greenwood Press, 246p.). L'ethnicité est ici une caractéristique qui à l'instar de l'âge, du sexe et de la religion, modifie le système social tout en étant en retour modifiée par ce dernier. À côté de cette définition, qui est inclusive, on retrouve une conception plus restreinte du terme car pour plusieurs auteurs, le groupe dominant ne constitue pas à proprement parler un groupe ethnique. En

effet, le nom grec *ethnikos* renvoie étymologiquement aux gentils, aux infidèles, donc aux autres. Ce n'est qu'aux 18e et 19e siècles que réapparaît le terme ethnique pour désigner une spécificité liée à la " race " ou à la nation (Werner Sollors, *Beyond Ethnicity. Consent and Descent in American Culture*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1986, 294p.).

Si dans les pays colonisateurs tels la France et l'Angleterre les scientifiques se sont gardés d'aborder un objet qui fut trop longtemps racialisé, - on se souviendra que le terme ethnique dans le discours colonial renvoie à l'idée de race-, l'étude des relations ethniques connaît en Amérique du Nord un essor considérable dès le début du vingtième siècle. Aux approches primordialistes et souvent essentialistes axées sur la description de traits culturels statiques et figés ont succédé depuis la fin des années soixante des analyses davantage relationnelles. Ces dernières envisagent l'ethnicité comme l'expression d'intérêts communs ou le reflet d'antagonismes économiques, ou encore comme système culturel ou forme d'interaction sociale (Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, 270p.).

Dorénavant, l'ethnicité est conçue comme fluide et construite à l'intérieur de relations inégalitaires, comme un rapport social possédant une face externe, rapport à autrui et une face interne, rapport à une histoire et à une origine communes (Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, 226p.). Les liens qui rassemblent les membres d'un groupe ethnique servent à fonder la communauté nationale, laquelle se caractérise par la présence d'un État ou d'un projet visant à son établissement.

Nation

Le concept de nation fait lui aussi et depuis fort longtemps, l'objet de multi-

*Texte publié intégralement dans *Dictionnaire Critique du féminisme*, sous la direction de Hélène Hirta, Françoise Laborie et Danielle Senotier, Paris, Presses universitaires de France (PUF), Sous presse.

ples controverses théoriques et politiques. Si les querelles opposant divers penseurs d'orientation marxiste tels Otto Bauer et Karl Kautsky appartiennent à un autre siècle, la définition de la nation demeure contestée. Tandis que perdurent les débats entre marxistes et non marxistes, la nation est dorénavant pensée selon tel ou tel auteur, soit comme réalité subjective ou objective, soit comme forme idéologique ou comme forme politique moderne, soit comme communauté de destin, communauté imaginaire ou communauté imaginée (Benedict Anderson, *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1991, 224p.).

Les travaux les plus récents récusent également toute définition substantialiste de la nation, selon laquelle les nations seraient des entités réelles. On y rejette tant l'approche essentialiste fondée sur la croyance en l'existence déterminante des racines et des origines que les nouvelles conceptions modernistes et constructivistes axées sur l'industrialisation, la modernisation, le développement inégal, la croissance des réseaux de communication et de transport ou tout autre autre facteur intégratif de l'État moderne, engendrant la nation. Il faudrait plutôt, selon Rogers Brubaker (*Nationalism reframed. Nationhood and the national question in the new Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 202p.) se pencher sur la nation comme catégorie cognitive et socio-politique (*nationhood*) et comme événement contingent (*nationness*), mettant ainsi l'accent sur le contexte relationnel lui-même.

Enfin, on s'interroge aussi sur la valeur des divers modèles nationaux, naturaliste et organiciste, volontariste et politique (Dominique Schnapper, *La France de l'Intégration. Sociologie de la Nation en 1990*, Paris, PUF, 1991, 374p.) auxquels s'est ajoutée depuis une trentaine d'années une conception pluraliste et multiculturelle de l'État-nation.

Genre et sexe

Les recherches sur les rapports hommes-femmes ont connu une évolution semblable, en ce sens qu'on a délaissé l'examen de leurs attributs distinctifs pour se pencher sur le rapport social. L'analyse s'est déplacée de l'étude du sexe comme variable indépendante (le sexe biologique étant la source des différences observées entre les hommes et les femmes) et de la comparaison des rôles masculins et des rôles féminins, pour porter sur le genre comme construit social et sur l'acquisition de la masculinité et de la féminité. Très utilisé dans les milieux anglo-saxons, ce concept se voit remis en question par celles (Judith Butler, *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*, Londres, Routledge, 1990, 172p.) qui rejettent aujourd'hui l'idée d'un lien obligatoire entre le sexe et le genre, chaque sexe pouvant choisir le genre qui lui convient.

D'autres approches, matérialistes, examinent l'appropriation du travail des femmes, de leur corps et de leur individualité. La mise à nu du sexage (Colette Guillaumin, "Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) : L'appropriation des femmes", *Questions féministes*, no.2 : 5-30, 1978), ce rapport constitutif de la classe des hommes et de la classe des femmes, dévoile que les catégories de sexe ne sont pas données mais construites. C'est le genre qui crée le sexe et non l'inverse.

L'hétérogénéité de la catégorie " femmes "

Cherchant à déconstruire l'homogénéité de la catégorie " femmes " et à tenir compte de la diversité de leurs situations, de leurs intérêts et de leurs identités, des penseuses féministes introduisent, au sein de leurs analyses, d'autres dimensions sociales dont la classe et la " race ", à laquelle furent ajoutées l'ethnicité et la nation.

Si les débats des années soixante-dix furent centrés, en France et en Grande-Bretagne notamment, sur les intérêts divergents des femmes de la bourgeoisie et du prolétariat, ils ont ensuite porté, principalement dans les milieux anglophones, sur l'opposition entre femmes blanches et femmes de couleur. À partir des années quatre-vingt, des féministes noires et des pays colonisés taxent d'essentialisme le féminisme dominant, en l'occurrence celui des femmes blanches. Ce dernier postulerait une féminité partagée par toutes les femmes, masquant ainsi les différences de statut économique et politique, voire les antagonismes qui les séparent. Le féminisme postmoderne approfondira cette critique à la fin des années quatre-vingt. Occultant souvent les rapports sociaux fondateurs des catégories de sexe, il reprochera tant aux féministes matérialistes que différencialistes, de fonder obligatoirement la catégorie femmes sur le partage de caractéristiques biologiques ou culturelles communes.

L'articulation des rapports sociaux : Classe, genre, ethnicité, nation et "race".

Ces travaux examinent, entre autres, l'articulation du sexisme et du racisme, dans les sociétés esclavagistes et coloniales mais aussi dans les situations très contemporaines et inégalitaires de l'immigration et du système-monde. Ils y analysent les inégalités qui séparent les femmes sur le plan économique, politique, culturel et idéologique. De nombreuses recherches, souvent de type qualitatif, comparent le travail rémunéré et non rémunéré des femmes de couleur et immigrantes à celui des blanches et des natives et évaluent leurs trajectoires socio-économiques respectives.

Alors que certains auteurs se penchent sur le processus de catégorisation lui-même, d'autres tels Arthur Brittan et Mary Maynard (*Sexism, Racism, and Oppression*,

Oxford, Basil Blackwell, 1984, 236p.), rappellent que le sexisme, le racisme et le classisme sont des formes d'oppression qui, tout en possédant des histoires différentes, n'en agissent pas moins de façon interdépendante. Aussi faut-il s'abstenir de tracer des parallèles entre ces oppressions et d'en faire une simple somme arithmétique pour adopter un paradigme multidimensionnel qui met l'accent sur leurs interrelations. La dynamique des rapports de sexe dans un contexte institutionnel, la famille par exemple, varierait selon qu'on étudie des couples blancs ou noirs, de la bourgeoisie ou du prolétariat.

Pour ce qui est des polémiques entre ceux qui insistent sur l'existence d'un seul système de relations sociales incluant le genre, l'ethnicité et la classe (Floya Anthias and Nira Yuval-Davis, in association with Harriet Cain (1992), *Racialized Boundaries. Race, Nation, Gender, Colour and Class and the Anti-racist Struggle*, Londres et New York, Routledge, 226p) et ceux qui préconisent l'existence de systèmes analytiquement distincts et interdépendants (Stuart Hall, " Gramsci's relevance for the study of race and ethnicity ", *Journal of Communication Inquiry*, vol. 10, no 2 : 5-27, 1986), elles n'ont pas encore trouvé réponse.

Ce débat n'est pas sans rappeler celui qui opposait, en France notamment, les féministes marxistes aux féministes matérialistes. Tandis que les premières mettent principalement l'accent sur la relation des femmes aux rapports de la production capitaliste, les secondes cherchent à théoriser le fondement matériel spécifique de l'oppression et de l'exploitation des femmes. Les assises et les conséquences de ce différend théorique sont concrètes et opèrent au plan politique. Quand on reconnaît l'existence de systèmes distincts de rapports sociaux, on est porté à chercher le fondement de chaque oppression, de classe, de sexe, d'ethnicité. Une telle démarche permet d'entrevoir les fondements matériels qui sous-tendent les catégories sociales, de dégager leurs intérêts communs et

d'envisager, en dépit des différences bien réelles, les bases d'une action collective. Les coalitions de femmes en faveur de l'avortement et contre la pauvreté, de même que la collaboration de groupes féministes pour soutenir des femmes violées en temps de guerre de part et d'autre de la frontière ethnique, reconnaissent implicitement ou explicitement, l'existence d'un système distinct de relations sociales qui fonde leurs intérêts communs.

Quoi qu'il en soit, l'orientation théorique qui prévaut met l'accent sur la construction de catégories sociales distinctes et sur les liens qui s'établissent entre elles. Ce qui nous amène à examiner la manière dont s'imbriquent divers processus de différenciation et de hiérarchisation sociales.

Hiérarchisation et différenciation sociales

La place des femmes dans les rapports de sexe engendre leur relation spécifique à la production et à la reproduction de l'ethnicité. En tant que premières responsables de la socialisation des nouveau-nés, elles contribuent, à l'intérieur d'une relation d'entretien corporel, affectif et des êtres humains, à l'humanisation et à l'ethnisation de ces derniers (Juteau-Lee, Danielle " La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal ", *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2, 1983: 39-54).

Le rapport des femmes à l'ethnicité passe d'abord et avant tout par leur contribution, spécifique et exigée, à la reproduction biologique et culturelle du groupe ethnique ou national. Cette contribution, de même que les sévices dont elles font l'objet en temps de paix comme en temps de guerre, s'inscrit dans les rapports de sexe, la classe des hommes exerçant un contrôle sur la classe des femmes, sur leur travail et sur leur corps. Les modalités du rapport des femmes à l'ethnicité diffèrent toutefois selon qu'elles appartiennent à un groupe eth-

nique dominant ou dominé.

L'imbrication de ces rapports se manifeste diversement. La famille et la maternité sont placées au centre du discours nationaliste, qui défend la pureté de la " race " et l'homogénéité du groupe. La représentation des femmes, qui est au cœur de l'imagerie nationale (la Marianne), sert à marquer les frontières et à définir l'identité du groupe. La " question des femmes " se voit utilisée pour comparer et évaluer divers groupes ethniques. Bien que les femmes participent aux luttes de libération nationales, elles demeurent souvent privées des droits de la citoyenneté. Enfin, la conception de la féminité est indissociable de la construction de l'identité ethnique ou nationale (Éléni Varikas, " Sentiment national, genre et ethnicité ", *Tumultes*, no 11, Appartenances et ethnicités : 87-99, 1998), comme le montre la définition de l'anglicité à la période coloniale.

La reconnaissance des rapports de sexe fonde la critique de la vision androcentrique et essentialiste qui a longtemps caractérisé le champ des relations ethniques. Ce faisant, elle ouvre la voie à de nouvelles réflexions sur la constitution des collectivités ethniques et nationales et sur les rapports d'alliance entre les femmes dans l'établissement d'une politique dite transversale et transnationale (Caren Kaplan, Norma Alarcon, Minoo Moallem (sous la direction de), *Between Woman and Nation. Nationalisms, Transnational Feminisms, and the State*, Durham et Londres, Duke University Press, 1999, 407p).

Bibliographie

Brubaker, Rogers (1996). *Nationalism reframed. Nationhood and the national question in the new Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 202p.

Guillaumin, Colette (1992). *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes, 239p.

Juteau-Lee, Danielle (1983). “ La production de l’ethnicité ou la part réelle de l’idéal ”, *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2: 39-54.

Sollors, Werner (1986). *Beyond Ethnicity. Consent and Descent in American Culture*, New York, Oxford University Press, 294p.

Varikas, Éleni (1998). Sentiment national, genre et ethnicité. *Tumultes*, no 11, Appartenances et ethnicités : 87-99.

Yuval-Davis, Nira (1997). *Gender and Nation*, Londres, Sage, 157p.